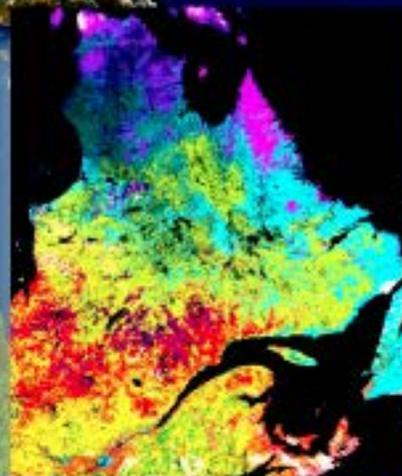


Perspectives



Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Mars-Avril 2004, numéro cinq



Le modèle québécois mis en examen

Port-Alfred :
les travailleurs
gardent espoir

Victoire majeure
contre une multinationale

Santé : le vent
souffle de l'Alberta

Mobilisés sur plusieurs fronts !



Claudette Carbonneau

Mobilisés sur plusieurs fronts ! Voilà notre mot d'ordre. Quelque 600 personnes ont assisté au conseil confédéral spécial de février qui a adopté un nouveau plan d'action pour faire échec aux politiques néolibérales et aux projets anti-ouvriers et antisociaux du gouvernement Charest.

Je sais à quel point nos membres ont la rage au cœur après le coup de force de décembre qui a bâillonné des milliers de travailleuses et de travailleurs, des milliers de citoyennes et de citoyens. Loin de nous l'idée de les calmer. Nous n'accepterons jamais l'inacceptable, mais nous devons canaliser cette rage vers une mobilisation sans précédent. Car nous devons comprendre que nous sommes engagés dans une lutte à longue portée. Ce gouvernement est encore jeune. Il est au pouvoir pour au moins trois autres années. Il faut donc que cette mobilisation devienne aussi contagieuse qu'une épidémie, qu'elle donne lieu à un mouvement d'envergure nationale

d'opposition aux politiques de droite.

Ce gouvernement a opté pour la confrontation même s'il joue actuellement la carte du dialogue. On ne construit pas le Québec avec une stratégie de relations publiques. Après avoir clamé pendant des mois que « les Québécoises et les Québécois avaient voté pour ça ! », le gouvernement a reçu un sérieux coup de semonce. Jean Charest, par les projets de loi que son gouvernement a adoptés en décembre, détourne le mandat qu'il a obtenu de la population. Les sondages sont clairs : les deux tiers des Québécois estiment que les actions du gouvernement libéral, au cours des derniers mois, ne sont pas conformes au mandat qui lui a été confié. Quoiqu'en dise le gouvernement, les Québécois n'ont jamais voté pour ça !

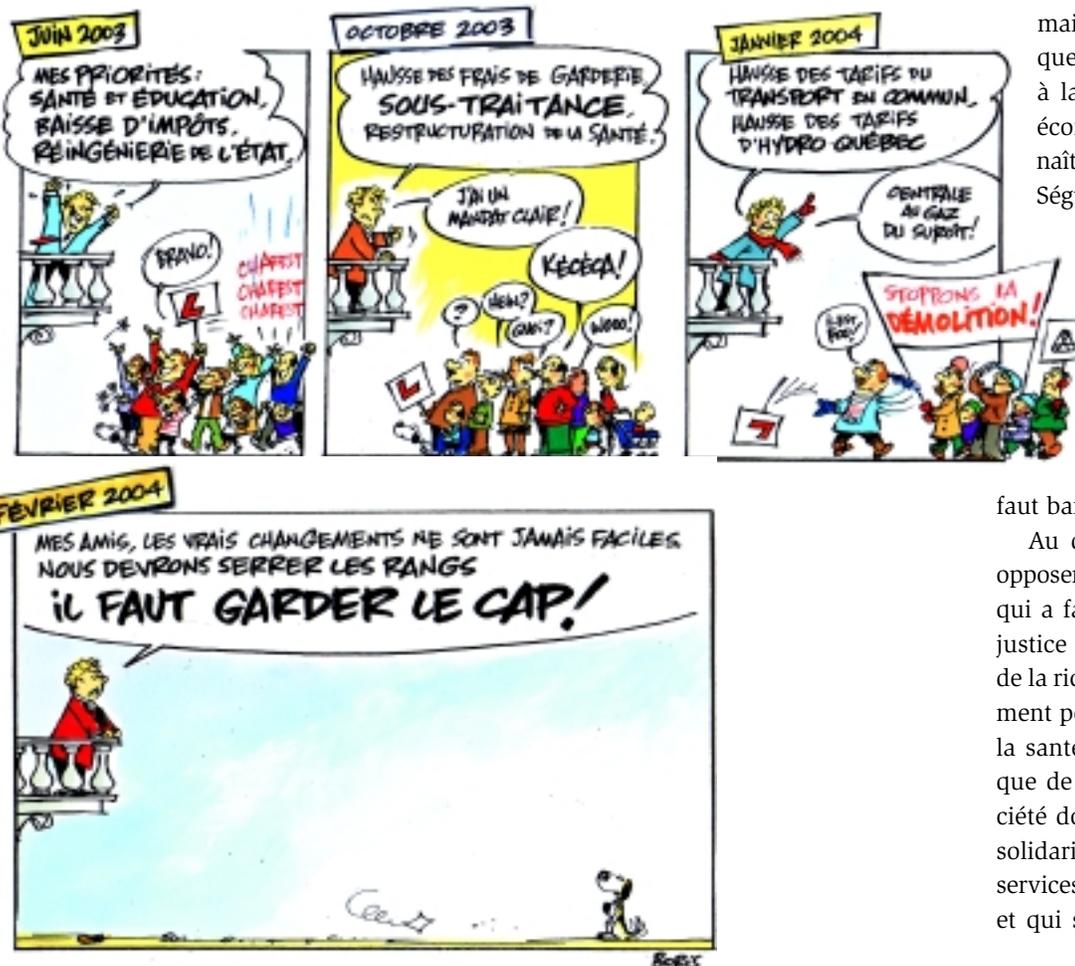
Toutes les orientations du gouvernement sont contenues dans le document présenté par le ministre des Finances lors des consultations prébudgétaires. Le gouvernement y dresse un tableau tout à fait déprimant des finances publiques, qui frôle le misérabilisme. À l'entendre, nous serions

de pauvres Québécois vivant dans le cauchemar d'un abominable enfer fiscal. Le document décrit le Québec comme la province la moins riche où les dépenses publiques y sont plus élevées et connaîtraient une croissance plus rapide qu'ailleurs, où le fardeau fiscal y est plus lourd et la dette plus importante qu'ailleurs.

Vision réductrice du rôle de l'État

Le gouvernement cherche ainsi à convaincre la population du caractère impératif et incontournable de la « réingénierie » néolibérale qu'il entend imposer. Non seulement la CSN conteste-t-elle la vision réductrice du rôle de l'État québécois que véhicule le gouvernement Charest, mais elle s'inscrit en faux contre l'idée que le modèle québécois soit un frein à la croissance et au développement économique. Il faut, par ailleurs, reconnaître une certaine habileté au ministre Séguin lors des consultations prébudgétaires. Il donne raison ou admet le bien-fondé de bon nombre de revendications sur la pauvreté, le logement, l'amélioration de la politique familiale. Il y en a pour tout le monde. Mais en même temps, ce même ministre affirme qu'on dépense trop, qu'il faut baisser les impôts. Trouvez l'erreur !

Au discours du gouvernement, nous opposerons le contre-discours d'une société qui a fait des choix. Le choix de plus de justice sociale et d'un partage plus juste de la richesse, le choix de payer collectivement pour certains services de base telles la santé, l'éducation, les garderies plutôt que de le faire chacun pour soi. Une société dont la marque de commerce est la solidarité. Une société qui s'est dotée de services publics et de programmes sociaux, et qui sont cités en exemple ailleurs. En



témoignent notre filet social plus robuste que chez nos voisins américains, notre niveau d'inégalités plus faible et notre volonté d'innover en ce sens. La solidarité est et doit rester une valeur centrale de notre vie collective. Le gouvernement n'a rien fait en janvier pour apaiser les inquiétudes. Il y a là beaucoup plus qu'un problème de communication. Il y a là un problème de vision, d'orientation et d'adhésion des Québécoises et des Québécois, particulièrement de la classe moyenne, à de telles politiques.

Un 1^{er} mai sans précédent

C'est ainsi que le plan d'action de la CSN s'inscrit sur plusieurs fronts. D'une part, il comporte plusieurs temps forts de mobilisation où nous continuerons à démontrer notre colère au gouvernement. Le point culminant sera sans doute la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs qui devrait connaître cette année une ampleur sans précédent, le 1^{er} mai prochain, alors qu'on s'attend à une participation massive de toutes les organisations syndicales.

Bien sûr, nous ne resterons pas les bras croisés devant les lois adoptées à toute vapeur en décembre et qui auront des conséquences majeures. Le plan d'action de la CSN comporte à cet égard des volets d'action et de mobilisation pour chacune des lois.

Une chose est sûre : nous refuserons toujours de reconnaître quelque bien-fondé que ce soit aux législations adoptées, et nous continuerons à utiliser toutes les tribunes pour faire rayonner nos convictions en matière de respect des droits, d'équité, de justice sociale, d'égalité des chances et de la nécessité d'une meilleure répartition de la richesse.

En terminant, je tiens à saluer l'extraordinaire cohésion de toutes les instances du mouvement : fédérations, conseils centraux, élu-es, salarié-es, militantes et militants de tous nos syndicats affiliés, lors de la campagne de cet automne. Cette cohésion a fait notre force. À l'aube d'une nouvelle phase de cette campagne, je souhaite que cette force qui nous unit soit aussi intense, sinon plus encore.

Nous devons rester *Mobilisés sur plusieurs fronts* !



RRQ : la CSN plaide pour des ajustements à la hausse

21



L'invitée : Carole Poliquin Manifeste des impatientes

31

Le modèle québécois mis en examen

4

Santé : le vent souffle de l'Alberta

12

Port-Alfred : les travailleurs gardent espoir

16



Victoire majeure contre une multinationale

29

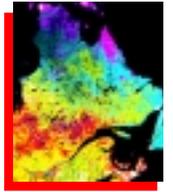


Le modèle québécois mis en examen

La montée de l'ADQ puis le virage à droite du gouvernement libéral, élu il y a presque un an, ont amené une remise en question du modèle québécois. Le gouvernement ne s'en cache pas. Il veut rompre avec celui-ci. Mais qu'est-ce que c'est, le modèle québécois ?

Déjà, les Québécoises et les Québécois subissent les répercussions de cette rupture sans qu'il y ait eu de débat public. Des lois fort impopulaires ont été adoptées et le gouvernement promet de nouvelles baisses d'impôt. En contrepartie, il impose des hausses de tarifs aux services publics au nom du principe utilisateur-payeur.

Ce virage autoritaire et à toute vapeur a fait chuter la popularité du gouvernement comme le montrent les sondages, les uns après les autres. Le ministre des Finances, Yves Séguin, qui doit déposer le prochain budget, tente donc maintenant de justifier avec des chiffres les choix politiques de son gouvernement. Il trace un portrait économique fort sombre. Mais le Québec est-il si mal en point qu'il le prétend ? Et paie-t-on trop d'impôt pour les services que nous avons ?



Hausse des tarifs ou baisse d'impôt pour une famille de la classe moyenne ?

La grande confusion !

Texte : **Jean-Sébastien Marsan**

Photos : Alain Chagnon

Le gouvernement tient un double discours. Il fait miroiter de nouvelles baisses d'impôt tout en haussant la facture des services de garde, de l'électricité, etc. Et cela, au nom des intérêts de la classe moyenne. Or, les impôts baissent depuis cinq ans sans que la classe moyenne se sente plus riche.

Voici une famille typique de Sainte-Anne-de-Sorel : Serge Daigle gagne 784 \$ brut par semaine comme manoeuvre chez Olymel, l'usine de transformation de viande de porc de Saint-Simon (à 60 km de Sorel). Nathalie Girard se consacre à l'entretien de la maison et aux enfants : Tommy, huit ans, et Charlie, six ans. Avec un revenu annuel d'un peu plus de 40 000 \$ par an, la famille de Serge et Nathalie fait bel et bien partie de la classe moyenne.

Ils nous accueillent un soir de février. Le grand-père, Claude Girard, retraité, est de passage pour participer à la discussion sur l'augmentation des tarifs des services publics.

En septembre, le service de garde de l'école primaire passera de 5 à 7 \$ par jour. Actuellement, Tommy et Charlie ne le fréquentent que trois jours par semaine, leurs parents ne pouvant déboursier davantage. Ils risquent d'y aller moins souvent l'automne prochain.

Sans oublier que le transport scolaire coûte 190 \$ cette année. Il était auparavant gratuit.

Une majoration du tarif de l'électricité n'effraie pas la famille, qui se chauffe à l'huile. Le prix du combustible est passé de 0,39 \$ le litre en septembre à 0,47 \$ en février.

Fumeur occasionnel, Serge Daigle a remarqué une hausse des taxes sur le tabac. Il s'en tient à un paquet par semaine d'une marque bon marché (7 \$).

Pour les transports, la famille utilise deux « bazous » modèles 1989 et 1987. Une voiture

pour le trajet Sorel-Olymel, l'autre pour les déplacements de Nathalie, notamment à Montréal ; les deux enfants fréquentent l'hôpital Sainte-Justine deux fois par semaine pour un trouble oculaire et une allergie aux abeilles.

La mère habille sa progéniture dans un sous-sol d'église et à l'Armée du salut. Elle leur refuse le hockey sur glace (l'équipement est trop coûteux) et la compagnie d'un chien — animal dispendieux compte tenu du prix de la nourriture, du vétérinaire, etc.

« La » question

Surgit « la » question : que choisir, une hausse des tarifs ou une baisse des impôts ? La conversation s'emmêle, surtout que l'expression « modèle québécois » ne leur dit rien. Serge appuie d'abord la réduction du fardeau fiscal. Son beau-père réplique qu'elle ne dégagerait qu'environ 200 \$ par contribuable de la classe moyenne. Serge change alors d'idée. Nathalie hésite avant d'opter pour le gel des tarifs. Dix minutes plus tard, les deux parents déplorent que les Québécois soient trop imposés...

« Tout augmente, mais les salaires augmentent moins vite que l'inflation, résume Serge. À la fin du mois, c'est serré. »

En fait, tout n'augmente pas : les impôts baissent depuis quatre ans. En 2002-2003, la baisse cumulée des impôts québécois des individus a atteint 3,5 milliards \$, soit 20 % du fardeau fiscal des particuliers. Pourtant, Serge et Nathalie ne s'en sont pas aperçus.



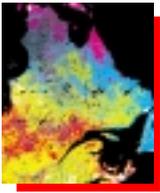
Serge Daigle



Nathalie Girard



Claude Girard



Les choix des Québécois ont donné de bons résultats

Texte : *Michelle Filteau*

Photos : Alain Chagnon, Presse canadienne

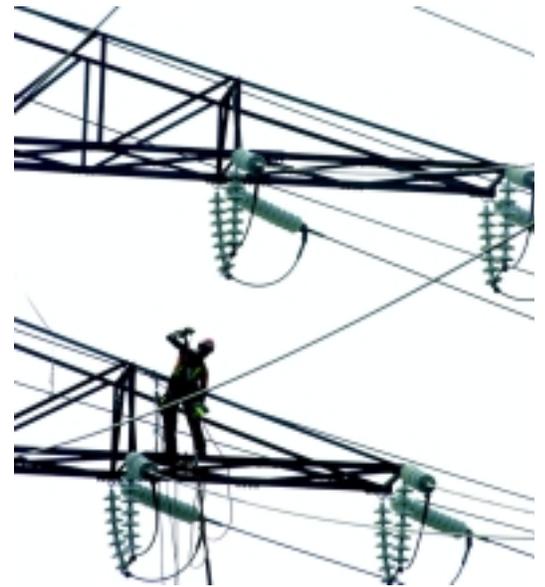
Le Québec est au bord de la catastrophe. C'est la principale conclusion qui se dégage du document de consultations prébudgétaires du ministre des Finances, Yves Séguin. Afin de convaincre la population de la nécessité de réduire les services et le rôle de l'État, le tableau des finances publiques a été noirci. Les chiffres du document sont vrais. Le gouvernement s'en sert pour démontrer que le modèle québécois est désuet. Mais ces chiffres ne disent pas tout. Ils ne reflètent qu'une partie de la réalité. Pour Jean-François Lisée, la question que le gouvernement évite soigneusement de poser est celle-ci : « Les Québécoises et les Québécois en ont-ils pour leur argent ? »



Jean-François Lisée

Journaliste et auteur de plusieurs livres sur la politique québécoise, Jean-François Lisée a été conseiller des premiers ministres Jacques Parizeau et Lucien Bouchard. Il effectue aujourd'hui, au Centre d'études sur les politiques et le développement social de Montréal, des recherches sur les questions de social-démocratie et de mondialisation et coordonne, avec une équipe, un site Internet sur ce thème : www.politiquesociales.net

Selon les chiffres du ministère des Finances, en 2001, les Québécois ont payé 4,2 milliards de dollars de plus en impôt que les Ontariens mais les entreprises, elles, en ont économisé 1,4 milliards. Au total, les Québécois — contribuables et entreprises — paient donc 2,8 milliards de plus que s'ils vivaient en Ontario. « Le problème avec cette comparaison, explique Jean-François Lisée, c'est qu'elle ne tient pas compte des services qui n'existent qu'au Québec. Pour chaque dollar payé en impôt, les Québécois reçoivent plus de services que les Ontariens. » De surcroît, si on tient compte de la facture d'électricité 72 % plus élevée des Ontariens (plus de 2 milliards et demi), le portrait change complètement. « Nos voisins paient en électricité ce que nous payons en impôt supplémentaire et ils ont moins de services en retour ! »



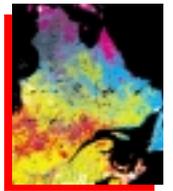
Nos voisins ontariens paient en électricité ce que nous payons en impôt supplémentaire.

Les Québécois en ont plus pour leur argent que les Ontariens

Liste partielle de services propres au Québec, 2001-2002	Montant des dépenses (en millions \$)
Garderie à 5 \$	1020
Prestations pour enfants	565
Assurance-médicaments	1686
Bourses aux étudiants	177
Subventions à l'enseignement privé	307
Développement local et régional	219
Culture (effort supplémentaire)	155
Total des services supplémentaires	4139
Fardeau fiscal supplémentaire	(2800)

Source : Un mauvais procès au modèle québécois, de Jean-François Lisée, publié dans Justice, démocratie et prospérité — L'avenir du modèle québécois, Québec-Amérique, novembre 2003

Un survol des livres des crédits 2001-2002 des gouvernements de l'Ontario et du Québec montre que le Québec offre plus de services publics et de programmes sociaux que l'Ontario. Plusieurs de ces dépenses (garderie, éducation, culture) profitent principalement à la classe moyenne. Cette liste partielle ne tient pas compte d'autres programmes, dont l'aide additionnelle que verse le Québec aux entreprises et à l'économie sociale, de même qu'aux programmes de francisation des immigrantes et des immigrants.



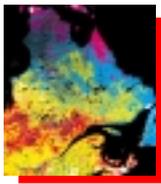
À la demande de l'Alberta, la firme comptable KPMG a comparé, en 2001, le niveau de vie des habitants de plusieurs métropoles canadiennes. L'enquête a démontré que les Montréalais bénéficiaient d'un niveau de vie supérieur aux Torontois, quel que soit leur niveau de revenu. Le panier de consommation incluait les coûts du logement, du transport, de l'énergie et tenait compte de la fiscalité.

Le niveau de vie des Québécoises et des Québécois augmente

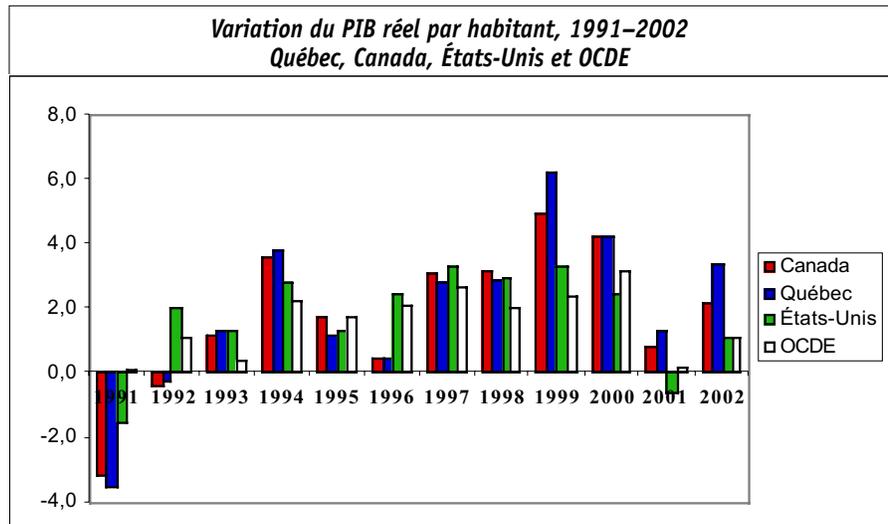
Dans son document prébudgétaire, le gouvernement affirme que Québec n'a effectué aucun rattrapage par rapport à l'Ontario, en matière de niveau de vie, depuis 20 ans. C'est faux, affirme Jean-François Lisée. « Le gouvernement utilise le PIB réel par habitant. Le PIB réel, ce n'est pas le niveau de vie. Si le logement est 30 % moins cher au Québec, à revenu égal, la capacité d'acheter des biens et services est plus élevée ici qu'en Ontario. Le PIB n'est donc pas un critère de richesse réelle. »

En utilisant le PIB par habitant en parité du pouvoir d'achat, une donnée plus éclairante, on se rend compte que le Québec a effectué un formidable rattrapage. De 1992 à 2002, le PIB par

habitant selon la parité de pouvoir d'achat (PPA) a progressé plus rapidement au Québec qu'au Canada, qu'aux États-Unis et que la moyenne des 35 pays de l'OCDE. En dollars courants et selon la PPA, le PIB par habitant au Québec est passé de 16 083 dollars en 1981 à 23 181 dollars en 2000, soit une hausse de 7098 dollars, selon l'Institut de la statistique du Québec. Au sein de l'OCDE, le Québec est passé de la 17^e à la 10^e place. Seul l'Irlande a fait mieux. « On est dans le peloton de tête depuis plusieurs années et tout ce qu'on entend, tout ce qu'on lit, c'est l'inverse. Loin de nous desservir, le nouveau modèle québécois, celui des années 90, n'a jamais été aussi efficace pour combler les écarts historiques et performer davantage que ses voisins ! », s'étonne Jean-François Lisée.



Même si le Québec n'a pas encore dépassé le PIB par habitant des États-Unis, du Canada et de l'OCDE, il n'en demeure pas moins qu'il a connu une croissance continue durant la dernière décennie. La croissance annuelle moyenne du Québec (+2 %) a surpassé celle du Canada (+1,8 %), des États-Unis (+1,8 %) et de l'ensemble de l'OCDE (+1,6 %). Cette progression de la compétitivité de l'économie québécoise ne s'est pas faite au détriment du niveau de vie et du bien-être de la population.



Source : Données de l'Institut de la statistique du Québec, 2004

Jean-François Lisée considère en outre que le revenu médian est un meilleur indicateur de la richesse que le revenu moyen souvent utilisé pour faire des comparaisons avec d'autres pays. Par exemple, aux États-Unis, 1 % de la population la plus riche détient 20 % du revenu national après impôt. En conséquence, ce petit nombre augmente fortement la moyenne nationale des revenus aux États-Unis. C'est pour cela qu'il préfère utiliser le revenu médian, qui est un meilleur indicateur de revenu de la classe moyenne. Le revenu médian est le revenu qui représente le point à partir duquel 50 % des per-

sonnes ont un revenu soit au-dessus, soit en dessous de celui-ci. Les travaux de l'économiste Pierre Fortin ont montré que le revenu médian au Québec est presque comparable à celui des États-Unis. La différence de 1200 \$ vient du fait que les travailleuses et les travailleurs américains font beaucoup plus d'heures supplémentaires « obligées » et n'ont que deux semaines de vacances par année. En outre, des études ont démontré que la répartition de la richesse est plus équitable au Québec qu'en Amérique du Nord, ce qui relève le niveau de vie des familles les plus pauvres.

Le revenu médian québécois dépasse le revenu médian canadien et atteint presque celui de l'Ontario. Il est même fort possible que des données plus récentes démontreraient une amélioration puisque l'enrichissement par habitant a été, au cours des dernières années, plus important et mieux réparti au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord.

Le revenu médian* québécois est plus élevé que celui du Canada

Revenu médian d'emploi et de travail autonome, 1997
En parité de pouvoir d'achat et en \$US de 1995

Canada	20 300
Québec	20 500
Ontario	21 600
États-Unis	21 700

*Revenu médian : le revenu qui représente le point à partir duquel 50 % des personnes ont un revenu soit au-dessus soit en dessous de celui-ci.
Source : Calculs de Pierre Fortin sur la base de l'étude Wolfson et Murphy 2000

Faire sans l'État a un prix

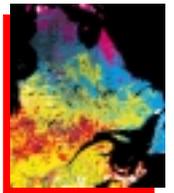
« Ne demandez pas ce que l'État peut faire pour vous, demandez ce que vous pouvez faire sans l'État ». Cette phrase du ministre Yves Séguin, lors de la présentation de son premier budget en juin dernier, Jean-François Lisée ne l'endosse pas. Il souligne que, pour un coût moindre et malgré les problèmes que connaît notre système de santé, l'engagement de l'État dans ce secteur a un impact positif. La population d'ici est en meilleure santé que celle des États-Unis. En outre, les programmes sociaux et la fiscalité qué-

bécoise font en sorte que le niveau de pauvreté au Québec est deux fois moindre qu'aux États-Unis, équivalent à celui du Canada et inférieur à celui de l'Europe de l'Ouest. « Je préfère dire qu'on est sur la bonne voie. On a fait des progrès considérables, ça ne coûterait pas si cher pour en faire encore plus. »

Mais ce n'est pas la direction que privilégie le nouveau gouvernement libéral. Il s'attend à ce que le ministre Séguin annonce des baisses d'impôt même si la marge de manœuvre du gouvernement est mince.

Déséquilibre fiscal

La baisse d'impôt de Charest va accentuer le problème



Texte : Nicolas Girard

La promesse du gouvernement Charest de baisser les impôts est irréconciliable avec sa bataille pour corriger le déséquilibre fiscal entre Québec et Ottawa. « Dans la situation actuelle des finances publiques québécoises, ce n'est à peu près pas pensable de baisser les impôts à moins que le gouvernement Charest fasse des coupes importantes dans les programmes », affirme l'économiste Nicolas Marceau. Perspectives CSN l'a interviewé.

Le déséquilibre fiscal a, en effet, un impact considérable sur la marge de manœuvre du gouvernement du Québec. En raison de cela, explique Nicolas Marceau, les Québécoises et les Québécois ne reçoivent pas les services auxquels ils ont droit et ils obtiennent des services à un prix plus élevé que ce qu'on devrait observer. « Il y a de l'argent qui sort des poches des contribuables et qui s'en va à Ottawa, et ensuite, qui est retransféré à Québec, à certaines conditions. Ultimement, moins d'argent est dépensé en santé et en éducation », affirme-t-il.

Québec devrait encaisser la TPS

En mars 2002, la commission Séguin avait évalué que, pour corriger le déséquilibre fiscal, Ottawa devrait verser entre deux et trois milliards de dollars de plus par année au Québec. Les commissaires proposaient le transfert de la TPS. « On recommandait que le gouvernement fédéral se retire du champ de la taxation des biens et des services et qu'il cède cette responsabilité au gouvernement du Québec » soutient Nicolas

Marceau. Si Québec encaissait les revenus de la TPS, il n'y aurait plus de déséquilibre fiscal entre Québec et Ottawa.

Près de deux ans après le dépôt du rapport de la commission Séguin, Nicolas Marceau croit que le problème du déséquilibre fiscal reste entier. Il ne sent aucune ouverture de la part du gouvernement fédéral. « Je n'envisage pas de grands changements avec Paul Martin, même si plusieurs prétendent qu'il est plus ouvert aux demandes des provinces. »

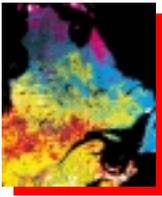
Selon lui, la situation actuelle ne peut tenir longtemps. « La seule façon de ne pas s'enfoncer dans les déficits et l'alourdissement de la dette, c'est de résoudre le problème du déséquilibre fiscal. » Si le gouvernement Charest « veut baisser les impôts, dans un contexte où l'on se dirige vers des déficits, c'est simplement pour se trouver une justification supplémentaire pour couper les dépenses l'année prochaine. C'est une très mauvaise idée, à moins de vouloir réduire la taille de l'État de manière draconienne. Mais peut-être que c'est ce que le gouvernement du Québec a actuellement en tête », conclut-il.



Professeur au Département des sciences économiques de l'UQAM, M. Marceau était membre de la Commission sur le déséquilibre fiscal, qui a été présidée par l'actuel ministre des Finances, Yves Séguin.



Depuis 1996, le gouvernement du Québec tente de négocier une entente avec le gouvernement fédéral pour financer un régime québécois de congés parentaux. Rappelons que dans un jugement unanime prononcé le 27 janvier, la Cour d'appel du Québec a statué que le gouvernement fédéral empiète sur les compétences provinciales. La Cour affirme que les prestations spéciales pour un congé parental ne résultent pas d'une perte d'emploi et ne peuvent donc être couvertes par un régime d'assurance-chômage. Le gouvernement fédéral a décidé de contester le jugement devant la Cour suprême.



Charest est en porte-à-faux par rapport aux Québécoises et aux Québécois

Le modèle québécois, une manière de faire qui nous est propre

Texte : Maroussia Kishka

Le premier ministre Jean Charest ne s'en cache pas. Il veut tourner le dos au modèle québécois. Mais en fait, qu'est-ce que c'est, le modèle québécois ? «C'est notre manière de faire », répond tout simplement Michel Venne, journaliste chevronné et directeur de l'Annuaire du Québec, qui vient de publier avec une quinzaine de collaborateurs chez Québec-Amérique un ouvrage sur l'avenir du modèle québécois.



Sous la direction de Michel Venne, un forum sur l'avenir du modèle québécois s'est tenu en avril dernier, dont les travaux viennent d'être publiés dans un essai intitulé *Justice, démocratie et prospérité, l'avenir du modèle québécois*.

« **O**n a fait des choix différents parce qu'on est une population différente, qui a une histoire différente », explique-t-il. Chaque pays a son modèle. Il représente l'ensemble des pratiques sociales, des programmes gouvernementaux, des initiatives privées qui, articulés les uns aux autres, font qu'une société fonctionne comme elle fonctionne.

Dans les années 60, l'État intervenait en force et jouait un rôle majeur. Au Québec, c'est l'époque des grandes nationalisations, dont celle de l'électricité, et de la mise sur pied des sociétés d'État, dont la Caisse de dépôt et placement. De grandes entreprises québécoises comme Bombardier et Cascades ont vu le jour grâce à cet État providence. Mais depuis, le rôle des sociétés d'État s'est grandement modifié. L'emploi repose davantage sur les PME et une économie sociale est maintenant en train de se bâtir. La façon de faire a évolué et l'État s'est ajusté. « Aujourd'hui,

quand l'État intervient dans l'économie, il ne le fait jamais seul. Il intervient comme un partenaire parmi d'autres dans un projet », souligne Michel Venne.

En fait, dans tous les secteurs, il y a évolution parce que les besoins et les pratiques changent. « Prenons juste les dernières années : les CPE, l'économie sociale, les fusions municipales, l'assurance-médicaments, l'équité salariale, la loi sur la formation professionnelle, ce sont des innovations récentes. En ce sens, on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on veut se débarrasser du modèle des années 60 parce que ce modèle, ça fait un quart de siècle qu'il n'existe plus », précise-t-il.

Le premier ministre Charest prétend cependant vouloir rompre avec la Révolution tranquille dans le but de copier le modèle des conservateurs de l'Alberta et de l'Ontario. « Mais un modèle n'est pas nécessairement exportable, souligne Michel Venne, et parce que nous sommes une société distincte en Amérique du Nord, on a adopté des manières de faire qui nous sont pro-



La volonté de concertation est encore bel et bien vivante de l'avis de Michel Venne ; il la perçoit dans les manifestations de l'automne et dans celles plus récentes concernant la centrale du Suroît.

pres. » Ainsi, à l'échelle de l'Amérique du Nord, la société québécoise offre la meilleure protection sociale même si elle est moins étendue que celle qu'on trouve dans les pays scandinaves.

Se concerter, une ligne de force de notre manière de faire

« Le fait qu'on soit minoritaires sur un continent, nous a sans doute poussés à nous serrer les coudes davantage. Et, en se serrant les coudes, on a développé la concertation qui est une des dimensions du modèle québécois. On l'a fait à tous les niveaux, autant dans des organismes paritaires, comme la CSST, qu'au niveau local et régional, dans des organisations de développement. »

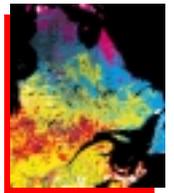
Mais même si ce modèle de concertation est actuellement ébranlé par les législations adoptées en décembre dernier, Michel Venne est convaincu que cela se poursuivra. En abolissant les conseils d'administration des CLSC et des régies régionales et en enlevant des voix à la société civile et aux simples citoyens, pour en donner davantage aux élus dans le développement régional, le gouvernement a en effet enlevé des instruments de concertation. « On rend la tâche plus difficile, mais on ne pourra pas tuer le goût des gens et la nécessité même de se regrouper, d'échanger pour trouver comment on va régler le problème. »

Il donne entre autres, en exemple, les centres de la petite enfance qui sont nés des garderies communautaires mises sur pied par des parents. Ce sont eux qui ont identifié un besoin et ont trouvé une formule pour y répondre. Et au fil du temps, à la suite de leurs pressions et de celles des syndicats des éducatrices et des groupes de l'économie sociale, le gouvernement les financera et en viendra à mettre sur pied le programme des CPE à cinq dollars, en 1996.

Ce goût-là de rebondir, de trouver des solutions est encore bel et bien vivant à son avis. Michel Venne le perçoit dans les manifestations de l'automne et celles récentes pour contester la

centrale du Suroît. Il ne croit pas, en outre, que les gens qui siégeaient sur les C.A. des CLSC et des CLD vont rester assis chez eux. « Ils vont trouver une nouvelle façon de se mobiliser. »

Devant ces contestations, les médias affirment que le gouvernement n'arrive pas à passer son message de rompre avec le modèle québécois. Mais selon Michel Venne, le gouvernement n'a pas un problème de communication, il est juste en porte-à-faux par rapport aux aspirations et aux préférences des Québécoises et des Québécois.



Quels sont les grands défis de la société québécoise ?

Selon le gouvernement, le défi le plus important à relever est celui du vieillissement de la population. Mais pour Michel Venne, qui est l'auteur de plusieurs essais sur les grands enjeux de notre temps, ce changement démographique en est un parmi d'autres. Voici ceux qui, à son avis, vont influencer le plus les politiques publiques des prochaines années :

- L'éclatement de la famille et les mutations du marché du travail vont amener la société québécoise à devoir envisager les politiques sociales sous un jour complètement neuf. Un tiers de la population québécoise occupe aujourd'hui un travail atypique et presque une famille sur cinq est une famille recomposée. Les programmes sociaux n'ont pas été pensés pour faire face à ces nouvelles réalités, de telle sorte que les inégalités entre les riches et les pauvres sont en croissance.
- Le financement des programmes et des services publics est actuellement remis en question. Ou bien les gens vont devoir payer de plus en plus de leur poche les services publics, ou bien il va falloir trouver des moyens pour que l'État perçoive le financement nécessaire. Il souligne que le Parti québécois a baissé les impôts au cours des quatre dernières années et que le gouvernement actuel veut faire la même la chose pendant les cinq prochaines années. Il croit qu'« il y a quelque chose de complètement absurde dans cette obsession des baisses d'impôt. »



Les centres de la petite enfance sont nés des garderies communautaires mises sur pied par des parents.

À Calgary, il est impossible
de se faire opérer
pour des cataractes
dans des hôpitaux publics.



Santé

Le vent de droite souffle de l'Alberta

Texte : *Hélène Narayana*

Photos : PC-Alberta

Un article du numéro de septembre–octobre 2003 de *Perspectives* rappelle que, dès les élections de 1998, Jean Charest proposait un « programme de compressions brutal et triomphant » s'inspirant de Mike Harris, alors premier ministre de l'Ontario. Ce qu'on ne dira jamais assez, c'est que le vent de néolibéralisme qui a soufflé sur l'Ontario et qui atteint maintenant le Québec, c'est dans l'Alberta de Ralph Klein qu'il a pris naissance, il y a plus de dix ans.

Jean Charest le sait bien, puisque c'est dans cette province qu'il a dépêché son futur ministre de la Santé, Philippe Couillard, avant même les dernières élections. Une fois en poste, M. Couillard a déclaré qu'il allait s'inspirer du modèle albertain en laissant toutefois de côté les restrictions budgétaires et le volet privatisation. Flair politique ou simple décence ? Le ministre Couillard se veut rassurant, soupçonnant que les mesures draconiennes du régime Klein ne passeraient pas au Québec. Dans un tel contexte, ce qui suit se veut une mise en garde.

En avril 1995, Ralph Klein déclarait : « L'Alberta est devenue un champ de bataille parce que nous effectuons la restructuration la plus phénoménale et la plus significative de notre système de soins de santé. » Ce qu'il y avait de phénoménal dans cette restructuration, c'était le fait qu'elle était basée sur des considérations pure-

ment financières et idéologiques. La véritable réforme que d'aucuns jugeaient nécessaire aurait mis à contribution les professionnels de la santé, mais ceux-ci n'ont pas été consultés.

Mises à pied massives

De 1993 à 1996, le budget de la santé a baissé de 17 %. L'administration de 140 hôpitaux et centres de soins provinciaux a été confiée à 17 régies régionales dirigées par des personnes nommées par le gouvernement. Forcées de fonctionner avec des budgets considérablement réduits, ces régies régionales ont procédé à des mises à pied massives tout en accélérant le recours à la sous-traitance, déjà bien installée dans les cuisines et les buanderies d'hôpitaux. Les travailleuses et les travailleurs ainsi licenciés se sont alors retrouvés soit au chômage, soit réembauchés par des employeurs qui leur offraient une fraction de leur salaire précédent.

Détail très significatif : dans le mandat des régies régionales, tel qu'il est décrit dans un document du gouvernement albertain, on peut lire que ces organismes doivent assurer la participation du secteur privé et que les économies d'échelle sont un des critères de sélection dans l'attribution des contrats de sous-traitance. La complicité des médias corporatistes a fait en sorte que l'opinion publique ne s'est pas émue particulièrement. Après tout, Ralph Klein et son équipe avaient convaincu les Albertains de se serrer la ceinture, faute de quoi leurs enfants et leurs petits-enfants hériteraient d'une dette qui les condamnerait à la mendicité.

Coup de tonnerre

Pourtant, soudain à Calgary, le 14 novembre 1995, coup de tonnerre : 120 préposé-es des buanderies d'hôpitaux membres du Syndicat canadien de la fonction publique ont déclenché la grève en réaction à la décision de la régie régionale de mettre fin à leur contrat pour confier cette tâche à K-Bro Linen, une entreprise basée en Alberta mais sous emprise états-unienne. Pendant dix jours, les hôpitaux de la ville ont été paralysés, les autres travailleurs de la santé, par milliers, débrayant à leur tour. Un mouvement de sympathie a gagné le public albertain, touché par ces travailleuses et ces travailleurs, en majorité des femmes immigrantes dont les salaires n'étaient déjà pas mirobolants.

Le gouvernement Klein a fini par reculer en déclarant un moratoire sur les restrictions budgétaires, dans le secteur de la santé, jusqu'en 1996. De leur côté, les idéologues de la privatisation poursuivaient leur offensive contre la loi canadienne sur la santé qui interdit les hôpitaux privés à but lucratif. Ce sont ces mêmes idéologues qui ont en même temps fait démolir et fermer des hôpitaux publics et qui ont ouvert des cliniques ophtalmologiques privées. Depuis, à Calgary, il est impossible de se faire opérer pour des cataractes dans des hôpitaux publics.

En 1998, le gouvernement Klein a déposé le projet de loi 37 visant à permettre l'établissement d'hôpitaux privés à but lucratif. Les objections fusent, même dans les rangs du gouvernement, si bien que Ralph Klein juge bon de le retirer. Ce n'était que partie remise.



Hôpitaux privés à but lucratif

Au printemps 2000, il revient à la charge avec le projet de loi 11. Pendant deux semaines, chaque soir, des milliers de citoyennes et de citoyens ont manifesté bruyamment devant l'édifice législatif contre ce projet de loi, mais en vain. La loi a été adoptée et l'Alberta a ouvert la porte aux hôpitaux privés à but lucratif, une brèche par laquelle en vertu de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), les capitaux états-uniens peuvent maintenant investir le secteur hospitalier canadien.

Au printemps 2003, le gouvernement albertain a fait adopter la loi 27, qui réduit le nombre de régies régionales de 17 à 9, et force la fusion des accréditations syndicales. De 400 dans la province, le nombre d'unités de négociation passe à 36, soit quatre par région, regroupées comme suit : les infirmières et infirmiers, les infirmières et infirmiers auxiliaires, le personnel paramédical, le personnel de soutien. Depuis, les syndicats visés multiplient les démarches pour faire reculer

Pendant deux semaines, à Calgary, chaque soir, des milliers de citoyennes et de citoyens ont manifesté bruyamment devant l'édifice législatif contre le projet de loi 11 qui a été adopté par le gouvernement conservateur en mai 2000. Il permet aux régies régionales de donner en sous-traitance à des cliniques privées à but lucratif des opérations chirurgicales mineures et d'hospitaliser les patients pour la nuit.

le gouvernement albertain. Ils en appellent à l'OIT (Organisation internationale du travail), aux instances de l'ANACT (Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail), un accord parallèle à l'ALENA et à la Cour du banc de la Reine de l'Alberta. Les syndicats qui ont engagé cette dernière poursuite accusent le gouvernement albertain d'ingérence dans les décisions de la Commission des relations du travail. C'est cette Commission qui a présidé à la fusion des accréditations syndicales.

En même temps et avec la même énergie du désespoir, UNA (United Nurses of Alberta), le syndicat des infirmières et des infirmiers de l'Alberta est engagé dans un bras de fer avec les régies régionales. UNA rejette les demandes de la partie patronale, qui veut obtenir le droit d'affecter les syndiqué-es de façon ponctuelle n'importe

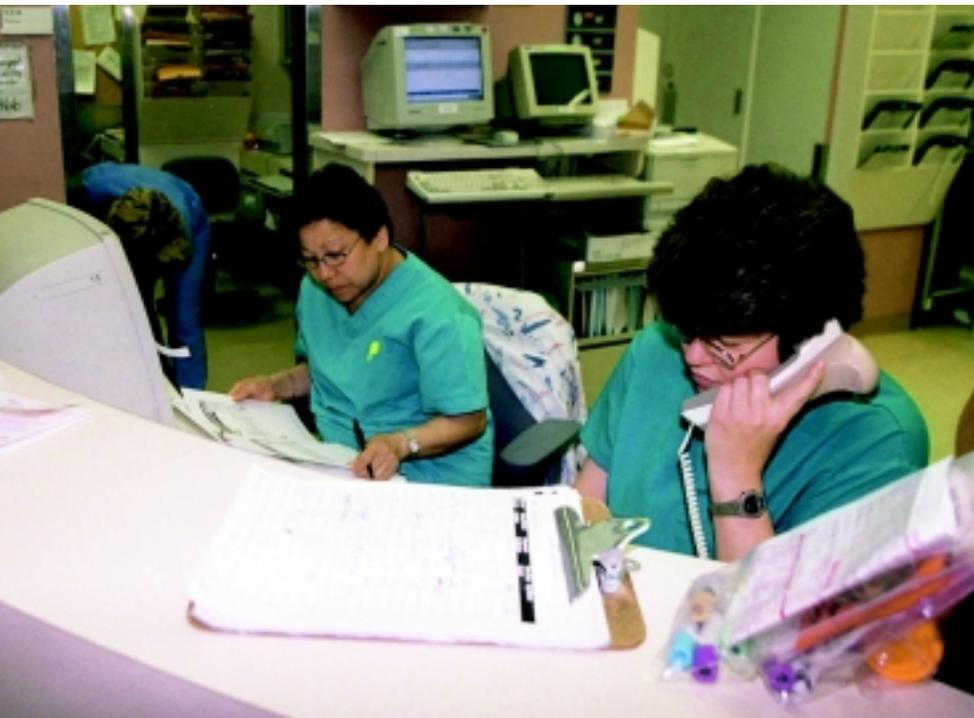
où à l'intérieur d'une région, à plusieurs dizaines de kilomètres de distance, en fonction de ses besoins en matière de main-d'œuvre. UNA juge que de telles conditions de travail sont dangereuses pour la santé des patients.

Tableau inquiétant

Voilà donc un tableau bien sommaire, mais non moins inquiétant, des relations de travail dans le domaine de la santé en Alberta.

Partout à travers la planète, les accords de libre-échange se multiplient pour faciliter les mouvements de capitaux et la quête de main-d'œuvre à rabais.

Dans la jungle néolibérale, la langue de travail est celle du plus fort.



Au printemps 2003, le gouvernement albertain a fait adopter la loi 27 qui force la fusion des accréditations syndicales. De 400, le nombre d'unités de négociation passe à 36, soit quatre par région, regroupées comme suit : les infirmières et infirmiers, les infirmières et infirmiers auxiliaires, le personnel paramédical, le personnel de soutien. Tout comme au Québec, les syndicats contestent cette décision.



L'Alberta a ouvert la porte aux hôpitaux privés à but lucratif, une brèche par laquelle en vertu de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), les capitaux états-uniens peuvent maintenant investir le secteur hospitalier canadien.

Mobilisés sur plusieurs fronts

Texte : Michelle Filteau

La CSN poursuit sa lutte contre les politiques conservatrices anti-ouvrières et antisociales du gouvernement Charest et se mobilisera sur plusieurs fronts au cours des prochains mois.

Le plan adopté au conseil confédéral spécial de février prévoit l'organisation de manifestations importantes, entre autres, lors de la Journée internationale des femmes et à l'occasion de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. Tous les députés seront en outre interpellés lors d'une journée nationale d'action le 19 mars, et la CSN soulignera, de façon particulière, la première année au pouvoir du gouvernement Charest le 14 avril prochain. Les syndicats CSN seront aussi appelés à se prononcer sur l'opportunité de déclencher la grève générale au conseil confédéral de mars.

Fort mouvement de contestation des lois antisyndicales

Le plan d'action comporte des volets spéciaux pour chacune des lois antisyndicales adoptées sous le bâillon en décembre. En plus des contestations juridiques contre les lois 7 et 8, 30 et 31, la CSN se lance dans une vaste campagne visant à inciter le plus grand nombre de syndicats possible à se doter de protections contre la soustraitance dans leur convention collective. La Fédération du commerce tiendra d'ailleurs des états généraux sur cette question, le 27 mars prochain. Les autres fédérations représentant les travailleuses et les travailleurs du secteur privé promettent aussi d'être particulièrement actives.

Sur le front des relations syndicales et patronales, c'est massivement que les syndicats des fédé-

rations de la santé et des services sociaux et des professionnel·les signifieront à chacune des directions d'établissement, un refus catégorique d'entreprendre des négociations locales sur la base de la nouvelle loi sur les



Le mouvement de protestation contre les lois antisociales et antisyndicales se poursuit, comme ici en Montérégie, en février.

unités d'accréditation et le régime de négociation. Une campagne de signatures de cartes sera aussi lancée pour que les infirmières auxiliaires puissent dire avec qui elles souhaitent se regrouper. Rappelons que la loi 30 force la création de syndicats uniques pour représenter les infirmières et les infirmières auxiliaires. Le Québec sera le seul endroit en Amérique du Nord où elles n'auront pas le droit d'être représentées par des syndicats distincts. Cette cohabitation forcée n'était souhaitée ni par les infirmières ni par les infirmières auxiliaires.

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec défendra, quant à elle, le réseau collégial. Même si le ministre de l'Éducation répète qu'il n'est pas question d'abolir les cégeps, il a promis des changements importants au cours des prochains mois.

L'annonce par le gouvernement de la tenue de consultations est loin de faire décoller les travailleuses et les travailleurs. La démarche du gouvernement est bien tardive et les dommages causés par ses lois, adoptées à toute vapeur sous le bâillon, au mépris des travailleurs, sont bien réels.

Ayant pour thème « En colère mais solidaires pour le bien commun », les rassemblements du 1^{er} mai devraient connaître une ampleur sans précédent alors qu'on s'attend à une participation massive de toutes les organisations syndicales.



Usine Port-Alfred

La ténacité des travailleurs devant Abitibi-Consolidated

Textes : Roger Deslauriers

Photos : Jeannot Lévesque

Déjà ravagée par le grand déluge, la petite agglomération de La Baie, comme toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, vit au rythme des décisions des grandes compagnies mangeuses de matières premières. En décembre 2003, Abitibi-Consolidated a fermé son usine Port-Alfred. Une fermeture qu'elle a qualifiée de temporaire et que les travailleurs ont tenté par tous les moyens d'éviter.

En 1980, l'usine Port-Alfred était le joyau des cinq usines de la Consolidated-Bathurst. À l'époque, les profits qu'on en tirait suffisaient à eux seuls à assurer la rentabilité de l'entreprise. Mais depuis, l'usine a changé de propriétaire à plusieurs reprises en raison des fusions dans cette industrie. Elle appartient maintenant à Abitibi-Consolidated. Un quart de siècle s'est écoulé. Et la réalité a bien changé pour les travailleurs de l'usine Port-Alfred. Ils sont confrontés à des temps durs.

Compromis

Dès 2000, les syndiqués ont dû accepter des abolitions de postes. Ils se sont entendus avec la direction, ont renoncé à plu-

sieurs acquis et donné le feu vert à une restructuration majeure de l'organisation du travail. « Pour repartir cette usine-là, on a sacrifié 89 de nos chums de travail. Ce fut déchirant, mais on croyait qu'en agissant de cette façon, on allait sauver les 600 emplois qui restaient », indique Nelson Foster, qui était à l'époque vice-président du syndicat.

Mais peu après avoir signé cette entente pour relancer l'usine, la direction a fermé une des quatre machines à papier. Cela ne devait être que temporaire, selon les dires de la direction. Les travailleurs, eux, ne l'ont pas vu redémarrer depuis. Avec la participation du syndicat, les départements ont été réorganisés et plusieurs ont accepté des rétrogradations. « Tous les travailleurs

ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour améliorer le rendement de l'entreprise. On a amélioré la productivité et la qualité du produit. On a réussi à faire baisser le nombre d'accidents du travail. C'était tellement vrai qu'on avait atteint 92 % d'efficacité, alors que certaines usines, qui avaient bénéficié d'investissements de l'ordre de deux cents millions de dollars, n'avaient qu'un taux d'efficacité de 82 %. C'est notre motivation, notre organisation du travail, les efforts qu'on a mis pour maintenir cette usine-là ouverte qui ont permis l'atteinte d'un tel niveau d'efficacité. Après tout ça, on s'est dit que ça allait marcher », ajoute Nelson Foster.

Régime de peur

Mais le climat de travail va se détériorer. Abitibi-Consol remplace les dirigeants de l'usine par d'autres. « Ils ont imposé un régime de peur qu'ils n'auraient jamais osé instaurer dans des usines de pointe », précise de son côté Robert Ménard du service



Plusieurs manifestations ont eu lieu, entre autres, le 17 décembre dernier. De plus, le conseil central de la région et le syndicat de l'usine Port-Alfred participent au comité régional de solidarité contre les fermetures imposées par Abitibi-Consol et par Alcan, à Arvida.

d'aide du syndicat. Avec l'arrivée de cette nouvelle direction commence alors la ronde des fermetures temporaires. Et en décembre dernier, sous prétexte que la remontée du dollar canadien nuisait à l'industrie, Abitibi-Consol a annoncé à nouveau une fermeture temporaire qui a cette fois les allures d'une fermeture définitive.

Dès le lendemain, les syndiqués prennent les choses en main. Avec à leur tête le président du syndicat, Laval Perron, les 600 travailleurs refusent de baisser les bras. Un plan pour redémarrer l'usine est élaboré. Des manifestations de solidarité sont organisées et des rencontres avec des représentants politiques permettent d'obtenir des engagements de leur part. On informe régulièrement la population de l'évolution de la situation.

Toute cette ténacité, cet entêtement légitime, ce refus de sombrer dans le découragement, commencent, peut-être, à donner des résultats. Le 20 février, une rencontre entre toutes les parties a débouché sur un plan de travail. Même si on est encore loin d'un engagement d'Abitibi-Consol pour redémarrer l'usine, le plan pose tout de même les premières assises d'une démarche. S'il n'est pas un leurre de la compa-

gnie, ce plan pourrait sauver les emplois et la dignité de centaines de travailleurs et conforter les espoirs d'une région mis à

mal par des multinationales plus goinfres de profits que préoccupées par le développement des régions du Québec.



Des délégués du syndicat, dont le président, Laval Perron, au centre de la photo, ont rencontré des représentants d'Abitibi-Consolidated et des gouvernements du Québec et du Canada, le 20 février dernier, pendant quatre heures, à Montréal. Une rencontre qui a débouché sur un plan d'action. Celui-ci doit établir, à court terme, des scénarios de réouverture de l'usine et, à long terme, un projet global pour transformer l'usine afin qu'elle se situe dans le premier quartile de classe mondiale.

Face à la gourmandise d'Abitibi-Consol

La FTFP-CSN réclame un engagement ferme

À peine avait-elle fermé l'usine Port-Alfred, qu'Abitibi-Consol se mettait à la poursuite de nouveaux droits de coupe dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Profitant de l'annonce de la fermeture de la Coopérative forestière de Laterrière, elle en propose le sauvetage par la création de Produits forestiers Saguenay. Elle voulait ainsi bénéficier du transfert d'importants contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAFF). L'avidité de la compagnie pour la ressource ligneuse a rapidement fait réagir la Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt (CSN). « Dans ce cas précis, l'engagement ferme par la multinationale de relancer l'usine Port-Alfred doit être un préalable à tout transfert de CAFF en sa faveur ou à tout octroi de volume de bois supplémentaire », déclarait Sylvain Parent, président de la FTFP-CSN, le 26 janvier.

Fermeture de Port-Alfred

L'industrie papetière traverse une crise

L'usine Port-Alfred de l'Abitibi-Consol, à La Baie



Texte : Pierre Dubois

Photo : Jeannot Lévesque

L'industrie papetière est en crise. Et si cette crise n'arrive que maintenant, c'est que la faiblesse du dollar canadien gardait en quelque sorte le navire temporairement à flot. « Entre 1979 et 1985, on a investi 150 millions de dollars publics et l'industrie en a mis environ 10 fois plus pour se moderniser. Mais on a investi dans du vieux. Le résultat, c'est qu'on a acheté du temps. Port-Alfred était un maillon faible, notamment à cause de son procédé de mise en pâte », résume Luc Bouthillier, professeur de politique forestière à l'Université Laval.

Les usines papetières québécoises sont vieilles et les machines à papier journal (la première production papetière au Québec) y sont en moyenne plus petites que celles de la compétition américaine. À coup de subventions gouvernementales, les modernisations ont réussi à faire tourner les bobines plus vite. En lançant Inno-pap en 2000, le dernier-né des programmes, le gouvernement du Québec était forcé d'admettre la férocité de la compétition américaine dans le papier journal. Selon l'analyse présentée alors, il fallait un dollar canadien équivalent à 0,66 dollar américain pour rendre l'industrie compétitive. Notre énergie et notre bois, tous les deux bon marché, ne suffisaient donc plus.

Et les nouvelles du marché nord-américain des pâtes et papiers sont loin d'être bonnes. Les producteurs canadiens et américains se battent pour un marché en stagnation avec des prix qui baissent. Alors, les multinationales papetières nord-américaines rationalisent leurs activités et investissent en Asie, où le marché est à la hausse. Voilà pourquoi Abitibi-Consolidated ferme Port-Alfred mais investit 300 millions de dollars américains dans sa filiale PanAsia.

Le Québec est bien petit pour Abitibi-Consolidated

Abitibi-Consolidated (ACI) est certainement devenue la multinationale forestière la plus importante au Québec, et en particulier pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean où elle compte plusieurs usines de sciage et de pâtes et papiers. À la grandeur du Québec, la compagnie compte 32 usines et emploie 12 700 personnes, avec des ventes totales de 5,1 milliards de dollars canadiens en 2002. Par l'intermédiaire de ses nombreuses scieries, elle contrôle quelque 30 % du volume de bois résineux des forêts publiques québécoises et produit 31 % du papier journal en Amérique du Nord. En dépit de son importance, cette compagnie juge qu'il lui est utile de fermer des usines afin de réduire l'offre de quelque 400 000 tonnes de papier journal (la production de Port-Alfred et d'une autre usine au Texas) tout en demandant 50 \$ de plus la tonne à ses clients nord-américains. Les emplois ne pèsent pas très lourd dans ce jeu qui ressemble à celui du Monopoly !



Les 4 et 5 février, la CSN a tenu un colloque sur le développement territorial, à Drummondville.

Développement des régions aux seuls élus-es

La partie n'est pas jouée !

Texte : Maroussia Kishka

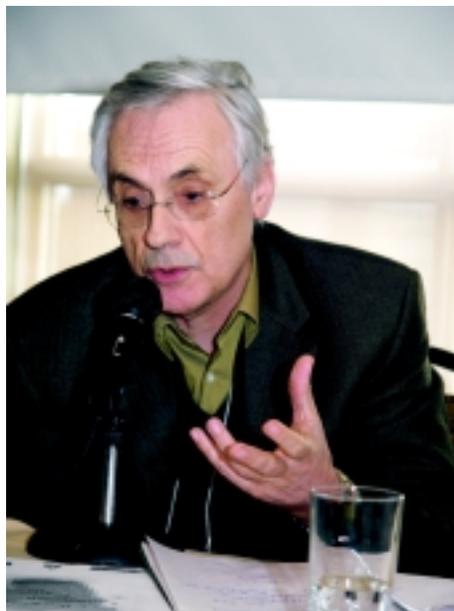
Photos : Alain Chagnon

Juste avant les fêtes de fin d'année, le gouvernement a remis entre les mains des maires et des préfets de MRC la responsabilité du développement régional et local. Un coup dur pour la société civile. Mais bon nombre de conseils centraux considère que la partie n'est pas jouée. Dans la plupart des régions, la société civile avec ses groupes sociaux, ses syndicats et ses institutions locales va réclamer le maintien de la concertation.

« C'est justement parce que les élus municipaux ne s'intéressaient pas suffisamment au développement économique et social et qu'ils étaient incapables d'agir sur ce terrain, en raison des querelles de clocher, que les groupes de la société civile se sont impliqués au cours des 20 dernières années », a indiqué le sociologue Benoît Lévesque, connu pour ses travaux sur les modèles de développement, lors du colloque sur le développement local, régional et social, organisé par la CSN, les 4 et 5 février à Drummondville.

La concertation est plus transparente que le lobbying

Ce constat, le gouvernement n'en a pas tenu compte. En décembre, il a fait adopter le projet de loi 34, qui abolit les conseils régionaux de développement (CRD), pour les remplacer par les conseils régionaux des élus. Il a vu aussi à assurer une place prépondérante aux élu-es dans les conseils locaux de développement (CLD). Benoît Lévesque trouve étonnant que le gouverne-



Benoît Lévesque

ment s'en remette exclusivement aux élus, et à travers eux au secteur privé, alors que le développement économique des régions a besoin plus que jamais du développement social pour s'épanouir et que la voie de la concertation est plus transparente que celle du lobbying.

Ce sont d'ailleurs les citoyens et les citoyennes qui ont introduit la participation populaire dans la gouverne locale en vue de trouver une réponse à leurs besoins. « À Boisbriand, quand GM menaçait de fermer son usine, les gens n'ont pas attendu que le gouvernement établisse des structures de concertation pour se parler. On a créé une table de concertation », a rappelé la présidente du Conseil central des Laurentides, Jocelyne Lauzon. C'était bien avant la créa-

tion des conseils régionaux de développement (CRD). « Et même si le gouvernement change les structures, ajoute-t-elle, on reste quand même avec nos réalités concrètes. »

Alliances

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'heure est d'ailleurs à la concertation. Des emplois très bien rémunérés disparaissent par pans entiers, haussant le chômage qui pousse les jeunes à quitter la région. « On a eu un déluge de mauvaises nouvelles depuis deux ans. C'est 2000 emplois directs et plus de 6000 emplois indirects qu'on perd. Devant cela, il y a des alliances très larges chez nous. Tout le monde se sent concerné », affirme Jeannine Girard, la présidente du conseil central.

« Dans les régions où la présence des représentants sociaux est bien acceptée, il est probable que les élus garderont des structures de participation. C'est dans les régions où ceux-ci sont mal vus qu'il y a un risque de recul de la démocratie participative », croit Serge Côté, de l'Université du Québec à Rimouski qui, au colloque, a tracé un portrait de l'engagement des conseils centraux dans le développement régional, local et social. Tous mènent des actions en concertation avec des organismes à caractère communautaire et social, et la majorité d'entre eux participaient aux travaux des CRD et des CLD.

En Estrie, c'est le président du conseil central, Janvier Cliche, qui présidait le Conseil régional de développement. Le CRD y ►



Yves Fortin, de Québec (à gauche), Normand Gagnon, du Bas-Saint-Laurent et Jocelyne Lauzon (à sa droite), des Laurentides, ont témoigné de l'engagement social des conseils centraux dans leur région. À gauche d'Yves Fortin se trouve France Boulay, de la Gaspésie.

était perçu par les élus comme la table des « socio-économiques ». Les maires n'y occupaient que le tiers des sièges, alors qu'avec la nouvelle structure (CRE), ce sont eux maintenant qui détiennent les deux tiers des sièges. Mais le poids des « socio-économiques » va demeurer, selon Janvier Cliche, d'autant plus que les maires ne s'entendent pas entre eux. « Les groupes sont très bien organisés et structurés. Il faudra qu'il y ait un accord régional sur les priorités quand les maires vont établir une planification stratégique quinquennale. »

Réseaux de vigilance

Un peu partout en région, les groupes socio-économiques s'organisent et créent actuellement des réseaux de vigilance même si, comme c'est le cas, entre autres dans les Laurentides, à Montréal et à Québec, les élus se disent ouverts à maintenir une concertation. La diversité des groupes sociaux et le nombre de secteurs d'activité représentés risquent en effet d'être réduits dans les nouveaux conseils régionaux des élus. Et le gouvernement a à l'œil les nouveaux CRE qui se mettent en place, comme l'ont constaté les groupes populaires de la région de Québec. Émilie Castro, vice-présidente de Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches, raconte que les groupes ont eu vent que le ministre responsable de la région prépare une liste de noms de personnes favorables au gouvernement pour les élus du CRE qui auront dorénavant la

responsabilité de nommer les représentantes et les représentants de la société civile.

« On a un cheminement à faire pour obtenir une démocratie participative. Certains élus y sont favorables, d'autres pas », note Janvier Cliche. Loin de faire baisser les bras, les nouvelles structures entraînent un éveil pour une plus large participation citoyenne aux décisions. Cela pourrait bien être un enjeu des prochaines élections municipales qui se tiendront en 2005.

Les nouvelles structures régionales du gouvernement ont pour conséquence de réduire considérablement la participation des femmes.

Seulement 10 % de ces dernières occupent un poste de maire et 7 % un poste de préfet, alors que certains conseils d'administration de CRD et de CLD comptaient plus de 50 % de femmes.



Prenant la parole au colloque, Michel Côté, de Montmagny, a indiqué qu'aucune femme ne siège au Conseil régional des élu-es de sa région et qu'aucun maire n'a moins de 60 ans.

La CSN plaide pour des ajustements à la hausse, pas à la baisse

Texte : Jean-Sébastien Marsan

Photo : Alain Chagnon

Six ans après une réforme en profondeur du Régime des rentes du Québec, le gouvernement en propose une autre que la CSN taxe d'être à courte vue. En effet, pour faire face aux nouvelles réalités que sont le vieillissement démographique, l'emploi atypique et les familles éclatées, le gouvernement propose de nouvelles modifications dans un document de consultation. L'objectif : dégager une marge de manœuvre. Mais en contrepartie, les ajustements envisagés vont justement pénaliser les futurs retraités, ceux et celles pour qui cette réforme est envisagée !

Pour Denis Marcoux, vice-président de la Fédération des employées et employés de services publics, la révision suggérée du calcul de la rente est inacceptable. « À l'heure actuelle, on élimine 15 % de vos pires années de contribution au régime, explique-t-il. Ne plus prendre en considération cette marge de 15 %, comme le suggère le gouvernement, c'est faire en sorte que toutes les absences du marché du travail représenteront une réduction des bénéfices de la régie. »

Diminution de la rente

En effet, les jeunes, les femmes, les travailleuses et les travailleurs à statut précaire, qui n'ont pas un parcours linéaire sur le marché du travail, ne peuvent cotiser pendant 40 ans comme un salarié à plein temps pour un seul employeur. Si la réforme est adoptée, des travailleurs défavorisés devront bosser plus longtemps pour bénéficier d'une rente équivalant à celle que les retraités encaissent aujourd'hui. « Les nouvelles règles auraient pour effet de diminuer la rente de 5 % pour les hommes et de 7 % pour les femmes qui la demandent à 60 ans, et jusqu'à 11 % pour certaines personnes, selon leur profil de carrière », précise Nathalie Joncas, actuaire à la CSN.

Le projet de réforme prévoit, en outre, de réduire à seulement trois années la rente viagère de conjoint survivant ; une rente qui bénéficie principalement aux femmes. La CSN réclame le *statu quo*. « Le conjoint survivant recevrait avant 65

ans, au mieux, la moitié de ce que lui procure la rente actuelle », indique son mémoire. Le gouvernement propose aussi l'élimination de la définition souple d'invalidité pour les 60-64 ans. Suzanne Côté, vice-présidente de la Fédération de la métallurgie, craint que des travailleurs épuisés ou malades ne puissent plus prendre une retraite hâtive.

Louis Roy, vice-président de la CSN, appréhende un démantèlement du « volet social » du régime. « Si le gouvernement veut faire un débat là-dessus, il doit le faire clairement, déclare-t-il. J'oserais dire qu'il aurait dû faire ce débat en 1997, lorsque le régime a été consolidé. » L'augmentation de la cotisation, entrée en vigueur avec la dernière réforme, assure la pérennité du régime jusqu'en 2049. « Qu'on fasse des ajustements, d'accord, mais des ajustements à la hausse, pas à la baisse, surtout quand le régime est viable », tranche Louis Roy.

Une des rares recommandations du gouvernement qui obtient l'aval de tous est l'augmentation de la rente mensuelle d'orphelin à 187 \$. « C'était dû : avec 59 \$ par mois, ils ne sont pas riches », remarque Suzanne Côté. En ce qui a trait à la retraite anticipée, le projet de réforme a une approche coercitive. « Des mesures incitatives seraient plus efficaces que des pénalités », plaide l'actuaire de la CSN Nathalie Joncas.



La réforme de la RRQ proposée touche particulièrement les femmes et les jeunes.

Équité salariale

Enfin la lumière au bout du... dédale juridique !

Textes : Michelle Filteau et Benoit Aubry

Photos : Alain Chagnon

Après 17 ans de lutte, la route qui mène vers l'équité salariale est enfin grande ouverte pour les femmes. Cette équité consiste à attribuer à des emplois traditionnellement occupés par des femmes un salaire égal à celui d'emplois traditionnellement occupés par des hommes, même si ces emplois sont différents, à la condition qu'ils soient jugés de valeur comparable.

Un autre obstacle dressé sur le chemin de la longue marche des femmes conduisant à l'at-

teinte de cette justice, a été levé le 9 janvier dernier dans un jugement rendu par la juge Carole Julien de la Cour supérieure du Québec. En décrétant le chapitre IX de la Loi sur l'équité salariale inconstitutionnel, elle a donné raison à la CSN.

Un jugement sans équivoque

Le jugement est sans équivoque. Le chapitre IX est inconstitutionnel au regard des chartes québécoise et canadienne des droits de la personne, et ce, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Ce fameux chapitre IX permettait aux employeurs d'être dispensés d'une démarche d'équité salariale si leur entreprise pouvait prétendre avoir complété un programme d'équité ou de relativité sa-

lariale avant l'adoption de ladite loi, en novembre 1996. La Commission avait rendu des décisions à ce sujet sans même avoir entendu les représentations syndicales et celles des femmes, droit qu'elle avait pourtant accordé aux employeurs. La CSN avait contesté ces décisions dès le 4 mai 2000.

Dans son jugement, très dur à l'endroit du gouvernement et de la Commission sur l'équité salariale, la juge Carole Julien affirme : « Le législateur accepte pour elles (les femmes) une forme d'équité salariale et consent un rabais à ces employeurs comme prime à leur bonne volonté. Les femmes en emploi font les frais de ce rabais. Par le chapitre IX, le législateur envoie le message que l'équité salariale est une valeur de deuxième ordre.

« Il s'agit d'un jugement historique au plan social pour le droit des femmes et une très grande journée pour elles », a commenté la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, peu après la décision rendue.

Elle a invité le gouvernement du Québec et l'ensemble des employeurs à compléter de véritables exercices d'équité salariale qui, en vertu de la loi, devaient être terminés au plus tard le 21 novembre 2001. « Avec ce jugement, le gouvernement du Québec ne peut plus prétendre avoir légalement atteint l'équité salariale pour les employées du secteur public. »

Impact majeur

Le jugement de la Cour supérieure aura un impact sur des milliers de femmes, notamment les syndiquées du secteur public, des universités et du mouvement Desjardins qui, au Québec, est le principal employeur dans le secteur privé et le premier employeur de main-d'œuvre féminine. Grâce à ce jugement, c'est au-delà d'un demi-million de femmes qui pourront dorénavant obtenir un véritable droit à l'égalité.

Photo : Alain Chagnon



En 1989, Monique Simard, alors vice-présidente de la CSN, Catherine Loumède, présidente de la FAS et Ginette Guérin, présidente de la FEESP, participent à la manifestation dans les rues de Montréal. À gauche, on aperçoit Lorraine Pagé, ex-présidente de la CEQ.

Un suspense de quelques semaines

Au moment du jugement rendu par la Cour supérieure, le gouvernement avait six mois pour réécrire ce chapitre d'exception et le rendre conforme aux chartes. Il pouvait également décider de soumettre l'ensemble des femmes au régime général prévu à la loi ou... porter le jugement en appel.

Trois jours plus tard, soit le 12 janvier, *La Presse* rapportait que le gouvernement songeait « sérieusement » à interjeter appel, au grand dam des principales intéressées. « C'est bien certain qu'on ira en appel là-dessus », avait même confié au journaliste de *La Presse* « un intervenant de premier plan dans ce dossier ».

Au travail !

Le suspense a duré jusqu'au 5 février, alors que le gouvernement a annoncé qu'il n'irait pas en appel du jugement. Au début de la session parlementaire, en mars, il déposera un projet de loi visant à abroger tout simplement le chapitre IX de la loi. « Il s'agit d'une décision pleine de sagesse qui met fin au dédale juridique. Déjà les travaux ont accusé passablement de retard. Le signal est clair, les parties doivent se remettre au travail », a commenté Claudette Carbonneau.

« Le gouvernement annonce qu'il n'y aura maintenant qu'un seul régime dans la loi de l'équité salariale pour tout le monde. Les critères les plus exigeants en matière d'équité seront appliqués à toutes les femmes. C'est la seule façon de redresser une discrimination historique qui les frappe depuis des décennies », a-t-elle poursuivi.

Dix-sept ans de lutte

Le dossier de l'équité salariale occupera sûrement une place importante dans les annales de l'histoire de la CSN. Cette bataille de principe relève de la saga. De nombreux exemples démontrent d'ailleurs que les revendications fondées sur un principe doivent s'appuyer sur de longues, et parfois de dures batailles, à l'exemple de la formule Rand, de la loi anti-briseur de grève et de la loi sur la santé-sécurité au travail.

« À travail équivalent, salaire égal ! », scandaient en 1987 les militantes de la CSN, déterminées à croiser le fer pour éliminer la discrimination salariale faite aux femmes. Elles ont réussi... presque.



Photos : Alain Chagnon



Ces dernières années, d'autres manifestations des femmes se sont tenues pour revendiquer l'équité salariale.

La riposte des femmes – Ensemble tout est possible !

À l'occasion du 8 mars, journée internationale des femmes, les Québécoises et les Québécois se mobilisent en grand nombre pour la riposte. Ensemble, ils s'opposent vigoureusement aux politiques antisociales et antisyndicales du gouvernement Charest et particulièrement à celles qui concernent les femmes.



La face cachée de l'argent

Texte : Benoit Aubry

Photo : Carole Poliquin

Photo prise pendant le tournage du film *L'argent*.



« Si les gens comprenaient réellement le processus de création monétaire, le système ne tiendrait pas plus de 24 heures... » C'est par cette affirmation choc de l'industriel américain de l'automobile, Henry Ford, que débute le documentaire *L'argent*, du réalisateur Isaac Isitan.

De nombreuses personnes ont compris comment fonctionne le système. Plusieurs en profitent largement, souvent aux dépens de leurs congénères ; d'autres, infiniment plus nombreux, en subissent les conséquences jusqu'à l'extrême indigence, parfois jusqu'à la mort. Certains, encore, créent leur propre monnaie avec succès. Après tout, l'argent n'a pas de valeur intrinsèque, sa validité ne repose que sur des conventions.

On dit que c'est l'argent qui mène le monde. Mais d'où vient l'argent ? Comment est-il créé ? Comment vient-il à manquer ? Isaac Isitan est allé en Argentine et en Turquie au moment où ces pays traversaient la plus grave crise financière de leur histoire. Il s'est demandé comment des pays aussi riches en ressources, capables de nourrir dix fois leur population, peuvent se retrouver dans une telle détresse économique.

Il en résulte un documentaire de 65 minutes qui démontre comment les programmes d'ajustement structurel imposés par le Fonds monétaire international (FMI) ont anéanti l'économie de ces pays et vidé leur monnaie nationale de sa valeur. Emprisonnées dans une spirale d'endettement, l'Argentine et la Turquie se sont vidées de leurs ressources financières.

« Le FMI nous a ruinés »

« Le FMI nous a ruinés », affirme l'une des victimes de cette politique. Des agriculteurs et des économistes expliquent : en 1980, la Turquie a commencé à appliquer un programme d'ajustement structurel piloté par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale qui mènera le pays à la ruine. Le FMI lui impose des réformes de politiques macro-économiques, l'austérité dans les finances publiques, l'élimination du déficit budgétaire, le gel des salaires et des coupes dans les programmes so-

ciaux, la déréglementation du commerce, etc. Toutes ces mesures néolibérales, cette « réingénierie » a pour effet d'augmenter les dettes et d'appauvrir la population jusqu'à la famine. Le pays ne parvient plus à payer ses dettes.

Un scénario similaire a engendré des conséquences aussi désastreuses en Argentine, un pays jadis très riche et autosuffisant, où un enfant meurt maintenant toutes les 50 minutes par suite de malnutrition et de manque de soins médicaux. « Jamais je n'aurais pensé, il y a quelques années seulement, qu'une telle chose pourrait nous arriver », mentionne une institutrice.

Création d'une monnaie parallèle

Le film a d'autre part le mérite d'aborder le phénomène de la monnaie parallèle et des réseaux d'échange.

Dans un contexte économique désastreux, les Argentins se débrouillent comme ils peuvent. Volés par les banques (dont une canadienne), privés de liquidités, ils décident de créer leur propre monnaie, qui porte le nom de « crédit ». Cette monnaie peut être échangée dans un vaste réseau de troc, ce qui leur permet de survivre.

Les Argentins ne sont pas les seuls à s'être dotés de réseaux parallèles de troc. Dans le monde, y compris au Canada, il existe plus de 3000 réseaux d'échange de produits et services utilisant une monnaie locale, dont 500 aux États-Unis et notamment dans la ville d'Ithaca, État de New York, où Isaac Isitan et Carole Poliquin se sont rendus.

Vous pouvez vous procurer ce documentaire en vous adressant aux Productions Isca :

tél. : (514) 273-9795 ; téléc. : (514) 273-0807 ; courriel : info@lesproductionsisca



Jaquette de la vidéo

Rencontres internationales du documentaire de Montréal **L'argent : Prix du public 2003**

Le documentaire *L'argent* a remporté le Prix du public lors des Rencontres internationales du documentaire de Montréal, en 2003. Produit par Isaac Isitan et Carole Poliquin des Productions Isca, il a été scénarisé et réalisé par Isitan.

Carole Poliquin et Isaac Isitan ont réalisé et produit de nombreux documentaires qui ont remporté plusieurs prix prestigieux. En voici un aperçu :

**Le bien commun : l'assaut final (2002),
L'emploi du temps (2000),
Gangs, la loi de la rue (1999),
Par tous les moyens nécessaires (1997),
Turbulences (1997),
L'âge de la performance (1994),
Dites-moi Monsieur Jacquard (1993),
L'arbre du retour (1993) et Le vaudou (1991).**

« Une CSN riche de compétences et d'opinions »

Texte : Maroussia Kishka

Photo : Alain Chagnon

Depuis huit ans, il voyage constamment entre Montréal et Québec, où demeure sa famille. Mais ses obligations l'ont amené à passer de plus en plus de temps à Montréal. « Tout le monde le sait : j'ai une fille handicapée dont je dois aussi m'occuper. Cela devenait impossible de concilier le travail et la famille, d'autant plus que la CSN est mobilisée actuellement sur tous les fronts pour faire face au gouvernement Charest, ce qui exige des dirigeants de la centrale une grande disponibilité. »

On entend peu parler du trésorier de la CSN dans les médias. Mais les syndicats le connaissent bien. Il est le grand responsable des finances de la centrale. Et depuis 1998, il a aussi la responsabilité du Fonds de défense professionnelle. Lorsqu'il a été élu, en 1996, Michel Lessard tenait absolument à renflouer la réserve du FDP et à améliorer les prestations de grève. « Il ne faut jamais perdre de vue que les per capita des syndiqués sont la première expression de la solidarité. On a donc la responsabilité de soutenir leurs luttes et leurs choix, et en même temps de s'assurer de ne pas mettre en péril ce fonds de lutte. »

Lourdes responsabilités

Le travail du trésorier ne se limite pas pour autant à la bonne gestion des finances de la CSN et du FDP. Il a aussi la responsabilité des outils collectifs que sont Fondation, la Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs, MCE Conseils, Bâtirente et maintenant Fil action. En conséquence, il siège sur leur conseil d'administration et, la plupart du temps, à titre de président. « Il faut voir à ce qu'il y ait une synergie entre tous nos outils collectifs », indique celui à qui on a aussi confié les dossiers de l'économie sociale et solidaire et du commerce équitable.

Michel Lessard constate que le créneau de la finance socialement responsable prend de plus en

N'arrivant plus à concilier travail et famille, Michel Lessard s'est vu contraint d'annoncer qu'il devait laisser son poste de trésorier de la CSN. Même s'il quitte la trésorerie, il veut d'une manière ou d'une autre continuer à travailler avec ou près de la CSN. « Ce qui est le plus marquant à la CSN, c'est la richesse de cette organisation. Elle est riche par la multitude des compétences et par la diversité des opinions qu'on y trouve. C'est vrai pour ceux et celles qui nous conseillent. C'est vrai dans nos syndicats. Cela nous nourrit et nous stimule. Et c'est pour cela qu'on donne le meilleur de soi-même », souligne Michel Lessard avant son départ.



Michel Lessard

plus de place au Québec et au niveau international. Il est d'ailleurs fort heureux de souligner que d'ici peu, la CSN et ses outils collectifs vont mettre en place une ONG dont la mission sera d'établir des liens avec d'autres syndicats et d'autres organisations qui voient au développement de la finance socialement responsable.

Durant les prochaines semaines, Michel Lessard va prendre des vacances. Ensuite, il verra où il s'en va. Il peut retourner travailler à la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs, avec qui il a encore son lien d'emploi, ou revenir à la CSN où il a aussi été salarié du mouvement.

Coopération CSN-CUT

Les représentants de la CSN et de la CUT (Centrale unique des travailleurs du Brésil) ont participé, le 26 février à l'UQAM, à une conférence publique intitulée « Les défis du mouvement syndical au Brésil ». Le président de la CUT, Luiz Marinho, a prononcé un discours sur l'avant et l'après accession à la présidence du Brésil de Luis Iñacio Lula da Silva. Trois de ses camarades de la CUT ont notamment traité de la place des femmes sur le marché du travail et de l'intégration des Amériques. La CSN et la CUT ont développé depuis déjà 15 ans une politique d'échanges sur des sujets d'intérêt commun. La CUT compte huit millions d'adhérents.



Photo : Alain Chagnon

Bienvenue

La CSN accueille 749 nouveaux syndiqués

Du 1er novembre 2003 au 1er février dernier, les 23 syndicats suivants, représentant 749 travailleuses et travailleurs, ont reçu leur certificat d'accréditation syndicale confirmant leur affiliation à la CSN ou l'ajout de nouveaux membres.

Magasin Aubainerie Concept Outaouais, 63 employé-es ;
Centre sportif de Saint-Lin-des-Laurentides, 6 opérateurs et manœuvres ;
FRE-Composites de Lachute, 62 travailleuses et travailleurs spécialisés dans la fabrication de tuyaux en fibre de verre pour les lampadaires ;
Demix Béton, Saint-Eustache, 30 opérateurs et mécaniciens ;
Centre de la petite enfance (CPE) de la Vallée, à Piémont, dans les Laurentides, 30 employées ;
Paroisse de Saint-Sauveur des Laurentides, 33 cols bleus et cols blancs ;
Centre de liquidation Brault et Martineau à Montréal, 17 travailleuses et travailleurs ;
Bâtirente de la CSN, deux conseillers en régime de retraite ;
CPE Soleil joyeux, région métropolitaine, 8 travailleuses ;

CPE Le Petit Cheval, Montréal, 20 salarié-es ;
Coopérative des consommateurs de Lorette à Loretteville, 105 travailleuses et travailleurs ;
Bœuf Mérite de Québec, 12 employé-es de soutien administratif ;
Anapharm à Québec, 70 employé-es spécialisés dans la recherche pharmaceutique ;
CLSC et CHSLD de Bellechasse, 9 employé-es ;
CPE Les petits mulots de Québec, 30 travailleuses et travailleurs ;
Caisse populaire d'Amqui, 37 salarié-es ;
Centre polyvalent des aînés à Rimouski, 9 employé-es ;
APC Nutrition à Verchères, 20 travailleuses et travailleurs ;
CPE des Joyeux apprentis à Saint-Hubert ;
Caisse populaire de Sainte-Flore, au Cœur du Québec, 5 salarié-es ;
Caisse populaire de Normandville, dans le centre du Québec, 5 employé-es ;
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, 15 techniciennes et techniciens en administration ;
Regroupement de la MRC de Maskinongé, 293 travailleuses et travailleurs.

Michel Crête

www.secteurpublic.info : un site participatif

Les syndiqué-es du secteur public ont maintenant leur propre média, le www.secteurpublic.info, auquel on peut également accéder par le site de la CSN. La population, incluant les membres CSN du privé et du public, peuvent y trouver toute l'information pertinente concernant cette importante négociation qui touche l'avenir de nos services publics.

Mais, il y a aussi un élément novateur. Le site est participatif ; les responsables locaux à l'information ont été formés, cet automne,

pour y écrire, directement, des nouvelles de leur milieu de travail. Depuis plus de 20 ans, pendant les périodes de négociation, les syndicats du secteur public se dotent d'un réseau de responsables locaux à l'information. Donc, le site devient un outil de plus pour faire circuler l'information et soutenir la mobilisation.

Finalement, pour recevoir des nouvelles périodiquement, vous êtes chaleureusement invité-e à vous abonner au Crieur public, le bulletin électronique du www.secteurpublic.info

Sylvie Joly

Forum social mondial de Mumbai

Mouvements sociaux et syndicaux en vedette

Texte : *Janvier Cliche*

membre de la délégation CSN au Forum social mondial 2004
Photos : Vincent Dagenais

À Mumbai, les mouvements sociaux et syndicaux de l'Asie et de l'Inde auront été incontestablement les vedettes de la quatrième édition du Forum social mondial qui s'est tenu du 16 au 21 janvier dernier. En choisissant cette ville cosmopolite, plutôt que Porto Allegre au Brésil, le comité organisateur du Forum social mondial (FSM) obligeait le monde entier à tourner le regard vers le continent le plus peuplé de la planète, continent phare de la mondialisation des marchés, où pauvreté et modernité se côtoient avec démesure.

Mumbai, qui compte 15 millions d'habitants, témoigne de cette réalité. Les contrastes y sont saisissants.

Des gratte-ciel, où travaille une main-d'œuvre scolarisée à la fine pointe des développements technologiques, se juxtaposent à des « slums » omniprésents où une population démunie et non scolarisée réside. Dans cette mégapole où vit le double de la population québécoise, ce FSM a réuni en majorité des gens du peuple, de la rue, des marginaux. Si les « dalits » (intouchables, sans caste) ont représenté un tiers des délégués, les autres étaient des « adivasi » (tribus autochtones), des organisations de femmes et des groupes de défense d'enfants exploités, de victimes du SIDA, d'homosexuels et de lesbiennes

(marginaux dans leur société), de militants pour un Tibet libre, etc., et venant aussi bien de l'Inde que d'autres pays asiatiques.

Au-delà des manifestations nombreuses et quotidiennes, ce forum aura certainement des retombées en Inde. Dans ce pays de plus d'un milliard d'habitants et de 15 langues officielles, le défi de constituer un comité organisateur pour un tel événement a été de taille. Alors qu'à Porto Alegre, huit organisations suffisaient, à Mumbai, il a fallu cent trente-cinq organisations. Des réseaux se sont ainsi établis et demeurent.

Lieu de contestation et d'opposition

Comme à son habitude, le FSM a tenu de grandes conférences planifiées et des milliers de séminaires ou ateliers. Aucune dé-

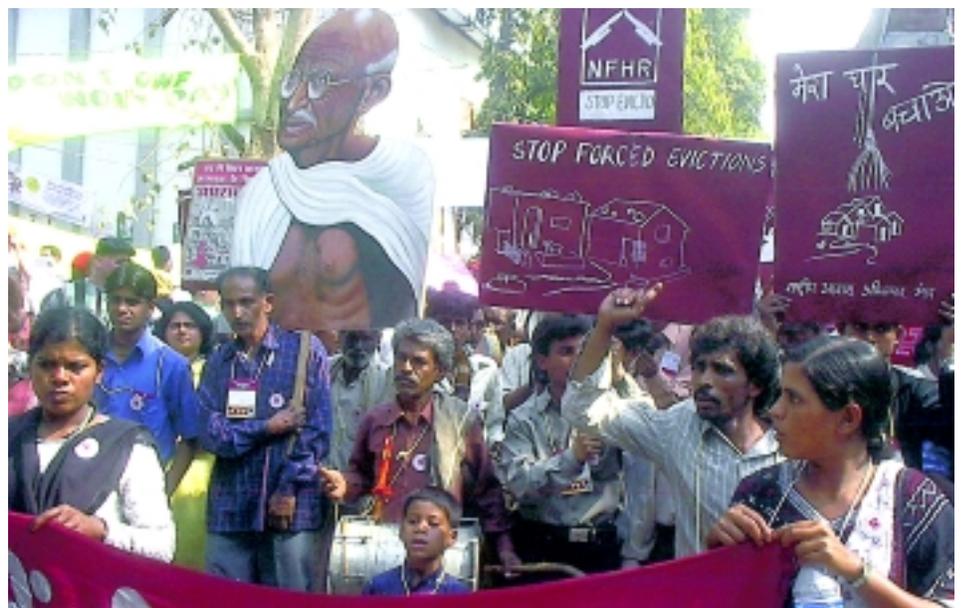
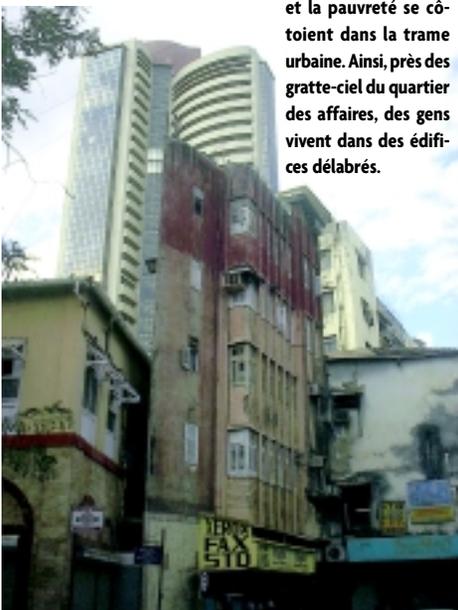
claration finale ne résulte de ces exercices, ni aucun plan d'action pour l'avenir. Mais selon P.K. Murthy, membre du comité organisateur indien : « On ne peut continuer à se réunir, à dénoncer une situation et se séparer jusqu'au prochain forum. Nous serons bien obligés de définir des engagements. » Ce point de vue est partagé par plusieurs organisations, mais il y a aussi tout un courant qui veut garder le Forum comme un lieu de contestation et d'opposi-



Faute de moyen financier, le Forum social mondial de Mumbai s'est tenu dans un site industriel désaffecté. C'est dans des constructions temporaires de bois recouvertes de jute que les délégués participaient aux ateliers.

tion ouvertes sans se soucier de formuler des propositions concrètes. Il y a cette crainte que le Forum ne devienne un lieu de définition d'une pensée unique et une foire d'empoigne entre divers mouvements présents. Le débat est ouvert. Le prochain FSM se tiendra l'an prochain à Porto Alegre. Entre temps, ici, il est question de créer un Forum Canada-Québec-Premières nations.

À Mumbai, la richesse et la pauvreté se côtoient dans la trame urbaine. Ainsi, près des gratte-ciel du quartier des affaires, des gens vivent dans des édifices délabrés.



De nombreuses manifestations se sont tenues durant le FSM, entre autres, pour dénoncer l'éviction sauvage de populations qui, faute de logements et de moyens décents pour vivre, sont obligées de squatter des lieux.

Victoire majeure contre une multinationale américaine

La Cour d'appel fédérale a rendu, le 16 février, une décision qui forcera la multinationale américaine ADM Agri Industries Ltd à déboursier au-delà d'un million de dollars à la quarantaine de travailleurs de son entreprise Les Moulins Maple Leaf de l'Est de Montréal. « Les gars sont contents. ADM, c'est une compagnie pour qui le respect des individus et de la convention collective ne compte pas », affirme le président du syndicat, Guy-Paul Bordeleau.

Pour la seconde fois en moins de dix ans, la CSN se confronte à cette multinationale. Au milieu des années 90, elle avait dû faire face à une dure grève de 15 mois à l'ancien moulin d'Ogilvy qui fabriquait la farine Five Rose. Quatre ans plus tard, cette fois à son entreprise Les Moulins Maple Leaf, ADM Agri Industries Ltd a unilatéralement modifié la convention collective à compter de la date où les syndiqué-es avaient droit de grève et de lock-out, soit le 3 avril 1999.

Plus de 600 griefs

Faisant fi du plancher d'emploi, cette multinationale de l'alimentation, qui a son siège social à Decatur, dans l'Illinois, a procédé à des mises à pied. Elle a aussi changé les horaires de travail et revu à la baisse les heures supplémentaires. Plus de 600 griefs ont été déposés.

ADM prétendait que la clause transitoire qui prévoit que : à l'échéance d'une convention collective, les termes et conditions

prévus à cette convention continueront de s'appliquer jusqu'à la signature d'une nouvelle convention, était contraire aux dispositions du Code canadien du travail, ce qu'ont contesté les syndiqué-es. La Cour d'appel fédérale vient de leur donner raison en consacrant la légalité de la clause transitoire.

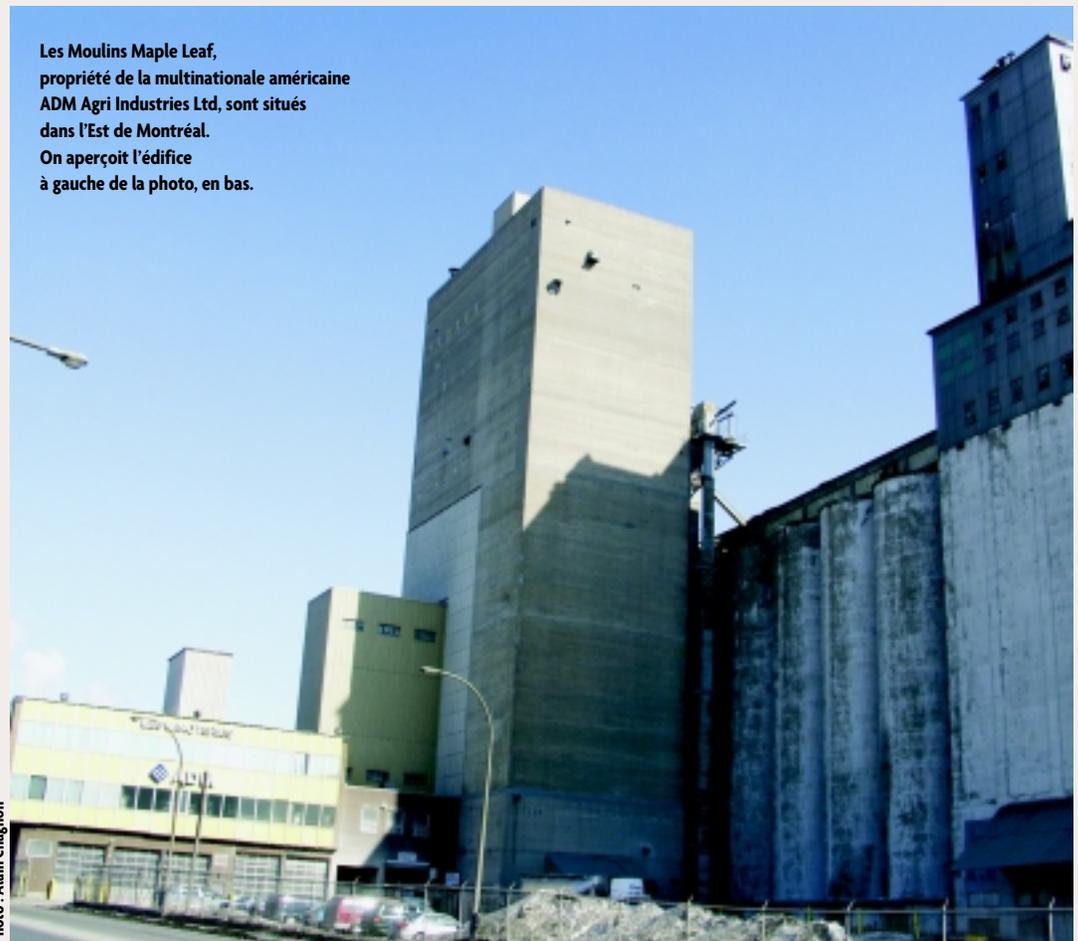
Une première au fédéral

Ce jugement est une première au fédéral. Au Québec, depuis 1976, les tribunaux ont largement reconnu la validité de ces clauses et, depuis 1977, le Code du travail du Québec valide juridiquement de telles ententes. Mais une telle disposition n'existe pas dans le Code canadien du travail. La décision de la Cour d'appel fédé-

rale assoit donc la légalité de cette clause et maintient une décision rendue précédemment par le Conseil canadien des relations industrielles dans ce litige.

Cette victoire pourrait coûter une rondelette somme d'argent à ADM en raison des pertes et dommages qu'ont encourus les syndiqué-es depuis presque cinq ans.

Maroussia Kishka



Les Moulins Maple Leaf, propriété de la multinationale américaine ADM Agri Industries Ltd, sont situés dans l'Est de Montréal. On aperçoit l'édifice à gauche de la photo, en bas.

Photo : Alain Chagnon

Décision de la Cour suprême concernant Place-des-Arts

Un jugement qui doit être relativisé

Depuis les poursuites intentées contre la Place-des-Arts (PdA), c'est la Commission des relations du travail qui a le pouvoir d'émettre les ordonnances anti-briseurs de grève. À l'avenir, les tribunaux supérieurs ne pourront donc intervenir que s'ils estiment la décision manifestement déraisonnable. En conséquence, la portée du jugement de la Cour suprême doit être relativisée.

Le 29 janvier, le plus haut tribunal du pays a statué que la Place-des-Arts n'a pas violé les dispositions anti-briseurs de grève dans le conflit l'opposant à ses techniciennes et ses techniciens. Selon le plus haut tribunal du pays, la PdA a véritablement et définitivement mis fin à ses activités de services techniques.

Rappelons qu'après quelques mois de grève, la PdA avait décidé de mettre un terme à son offre de services de techniciens de scène pour la

production de spectacles. Les baux de location de ses espaces ont donc été modifiés en conséquence et les locataires que sont par exemple les Grands ballets canadiens et le Théâtre Jean-Duceppe, ont engagé eux-mêmes des techniciens.

Le Tribunal du travail a alors été saisi de plaintes pénales et a jugé que la PdA était coupable d'utilisation d'anti-briseurs de grève. Le jugement fut maintenu en appel mais n'ébranla pas la PdA qui paya l'amende et maintint son comportement. Une injonction fut alors émise par la Cour supérieure et confirmée par la Cour d'appel. C'est cette injonction que vient d'invalider la Cour suprême du Canada.

Anne Pineau

Bâtirente : performances remarquables

En 15 ans à peine, Bâtirente est devenu un incontournable pour les syndicats affiliés à la CSN. Quelque 325 d'entre eux l'ont choisi pour leur régime de retraite collectif et quelque 22 600 participantes et participants y épargnent pour leur avenir.

Bâtirente, qui gère plus de 450 millions d'actifs, est reconnu pour ses performances qui se comparent avantageusement à celles des meilleurs fonds canadiens. Tous les fonds Bâtirente ont obtenu un rendement supérieur à la médiane de leur univers de comparaison pour l'année se terminant le 31 décembre 2003.

« Les syndicats affiliés à la CSN ont vu clair en mettant sur pied une institution pour la retraite, sur laquelle ils assuraient un contrôle complet », affirme Michel Lessard, trésorier sortant de la CSN et président du Comité syndical national de retraite de Bâtirente. La majorité des membres de ce comité proviennent d'ailleurs des groupes participants. À l'époque de la mise sur pied de Bâtirente, peu de syndicats du secteur privé avaient un régime de retraite et la majorité des régimes qui existaient étaient sous le contrôle de l'employeur si bien que, dans certains cas, les travailleuses et les travailleurs ont dû poursuivre leur employeur pour bénéficier de la totalité des actifs de leur fonds de pension.



Photo: Alain Chagnon

Chez Cascades groupe tissus (anciennement Perkins), à Candiac, les quelque 150 travailleuses et travailleurs ont leur fonds de pension auprès de Bâtirente depuis 1990 : un REER collectif auquel ils ont ajouté, il y a trois ans, un régime de retraite simplifié.

« Aujourd'hui, Bâtirente est reconnu comme cabinet de services financiers et assume lui-même la distribution de ses régimes auprès des syndicats, ajoute Michel Lessard. La progression a été constante et les résultats parlent d'eux-mêmes : les membres de la CSN disposent d'une institution solide et démocratique, avec laquelle ils peuvent préparer leur retraite. » Les performances constantes de Bâtirente en font un interlocuteur respecté dans le monde des régimes de retraite,

surtout qu'il a su s'entourer de gestionnaires de portefeuilles reconnus, tels Natcan, Optimum, Addenda, en plus de SSQ-Vie comme fiduciaire. Les fonds diversifiés *Prévoyant* et *Intrépide* ont tous deux réalisé des résultats excédant leur indice de référence de 1,6 % pour les 12 mois terminés le 31 décembre 2003. Les rendements nets annuels ont alors été de 12,3 % et de 14,9 %.

« De plus, précise-t-il, en contrôlant nos fonds de retraite, nous pouvons intervenir de façon à fa-

voriser des activités de placement qui introduisent des critères d'analyse additionnels relatifs aux impacts sociaux ou environnementaux. Bâtirente travaille d'ailleurs activement, de concert avec la CSN, à une déclaration sur les principes et les procédures de placement en matière de responsabilité sociale et de gouvernance d'entreprise. »

Henri Jalbert

Fondaction

Reprise des souscriptions par paiement unique le 31 mai

Depuis le 19 février et jusqu'au 31 mai prochain, Fondaction, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, se voit dans l'obligation de cesser de recevoir les contributions des personnes qui souhaitent souscrire par paiement unique, afin de se conformer à la décision du gouvernement du Québec de limiter à 80 millions de dollars l'émission des actions pour l'année financière 2003-2004. Toutefois, les actionnaires qui souscrivent à Fondaction par retenue sur le salaire, contribution de l'employeur et retrait préautorisé provenant d'une caisse d'économie ou d'une autre institution financière, peuvent continuer de le faire puisque Fondaction a réservé des actions à leur intention. Au 30 novembre, l'actif total de Fondaction s'élevait à plus de 300 millions de dollars.

L'invité

Manifeste des impatients



Photo : Gunes Isitan

Carole Poliquin

Réalisatrice et productrice de nombreux documentaires, Carole Poliquin a remporté plusieurs prix. Récemment, elle a produit *L'argent* avec Isaac Isitan.

Il est fini le temps de l'arrogance.
Il est venu le temps de
l'impatience.
Il faut maintenant rendre des
comptes
aux victimes de vos mensonges.

Elle est démasquée
l'imposture du marché libre
où il n'y a de libre
que les rapaces et les requins.

Vous proclamez le libre-échange
mais imposez l'échange forcé.
Vous m'obligez à importer
ce que je produis déjà chez moi.

Vos capitaux peuvent circuler.
Il s'établissent où bon leur semble.
Congé fiscal et subventions,
à qui profite la surenchère?

Après ça vous arguez
que le Trésor est épuisé.
Alors, bien sûr, privatisons
la santé et l'éducation.

A chaque jour, une nouvelle
fraude
comptable ou bien électorale.
Supporterons-nous encore
longtemps
l'intolérable ?

Qui ne dit mot consent...

Ils vendaient
pendant que nous achetions
sur leurs conseils
leurs actions-bidons.

Les pays pauvres de la planète
finencent les banques
en remboursant une dette
qui les laisse exsangue.

Ils ont déjà payé
cent fois le capital.
Mais les banquiers
ont la loi de leur côté

Peu importe la justice...

Ici, l'état a détourné
l'argent destiné aux chômeurs.
Une tranche de dette a été payée.
Les banquiers trinquent, de
bonne humeur.

Les présidents de compagnies
s'offrent sans gêne ni embarras
des salaires et options d'achat
de dizaine de millions de dollars

Pour gagner autant,
combien d'années doivent
travailler
l'ouvrière en Chine
la cueilleuse de fleurs en
Colombie

le travailleur du papier en
Gaspésie
ou le mineur au Pérou ?
Leur labeur ne vaut-il pas celui
des seigneurs du profit ?

Partout des hommes libres
ont cru à vos promesses
d'abondance et de richesse.
Quelle tristesse !

Aujourd'hui, ils ne sont plus
que demandeurs d'emplois,
esclaves salariés
qu'on pousse à consommer.

Au nom du développement,
ils ont vidé les océans,
rasé nos grandes forêts,
pollué l'eau et l'air.

A force d'être exploitée
La terre devient stérile.
« Après moi le déluge ! »
leur tient lieu de devise.

Et les voilà maintenant
produisant des pesticides
qui rendent stérile
la semence des hommes.

Les voilà maintenant
produisant des semences
rendues stériles
au nom du profit.

Les voilà maintenant
à coup de brevets
faisant main-basse
sur le vivant.

Les voilà maintenant
dans le marché global
préparant le marché Total.

Qui ne dit mot consent...

OMC, AGCS, ZLEA, ADPICs
pollution, réchauffement
climatique,
guerre, pauvreté, droits
humains...
Tant de fronts où inscrire sa
dissidence.

Ne pas surestimer leur puissance.

Leur édifice craque de partout.
Leurs propres compagnies
d'assurance
refusent d'assurer les risques
qu'ils font courir à la planète.

Il faut tout repenser.
Reprenre à zéro.
Le monde n'est pas une
marchandise.
La croissance est un leurre.

Dans un monde fini
la richesse des uns
finit par s'édifier
aux dépens des autres.

Les autres d'aujourd'hui
et les autres de demain.
Il faut vivre autrement.
Le temps presse.

Il est fini le temps de l'arrogance
et des promesses lénifiantes.

Voici venir le temps
de l'impatience.

Perspectives

Perspectives CSN est l'organe officiel
de la Confédération des syndicats
nationaux
(514) 598-2131

Publié cinq fois par année, il est tiré
à 27 000 exemplaires et distribué gra-
tuitement à tous les syndicats de la
CSN.

Direction de l'information
Michelle Filteau

Coordination
Maroussia Kishka
maroussia.kishka@csn.qc.ca

Adjoint à la coordination

Benoit Aubry

Rédaction

Janvier Cliche, Pierre Dubois, Henri
Jalbert, Sylvie Joly, Jean-Sébastien
Marsan, Hélène Narayana, Anne Pineau
et Information-CSN

Photographes

Clément Allard, Alain Chagnon, Gunes
Isitan, Jeannot Lévesque, Carole
Poliquin, PC, contributions militantes

Photographies de la couverture

Photos prises par satellite

Caricaturiste

Boris

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page

Jean Gladu, Sophie Marcoux

Numérisation photo

Benoit Aubry

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie
Impart-Litho

Distribution

Module de distribution de la CSN

**Pour modifier le nombre
d'exemplaires reçus**

(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Québec, 2003

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Canada, 2003

Port de retour garanti : CSN

Envoi de poste publication
no de convention : 40064900

**Le média
des 150 000 travailleuses et travailleurs
du secteur public CSN**

www.secteurpublic.info

Calendrier

Caricatures exclusives

Informations sur les négociations

Pages fédératives et régionales

Audiovisuel

Revue de presse en ligne

Documents à télécharger



**Abonnez-vous au Crieur public,
la lettre d'information du secteur public CSN**